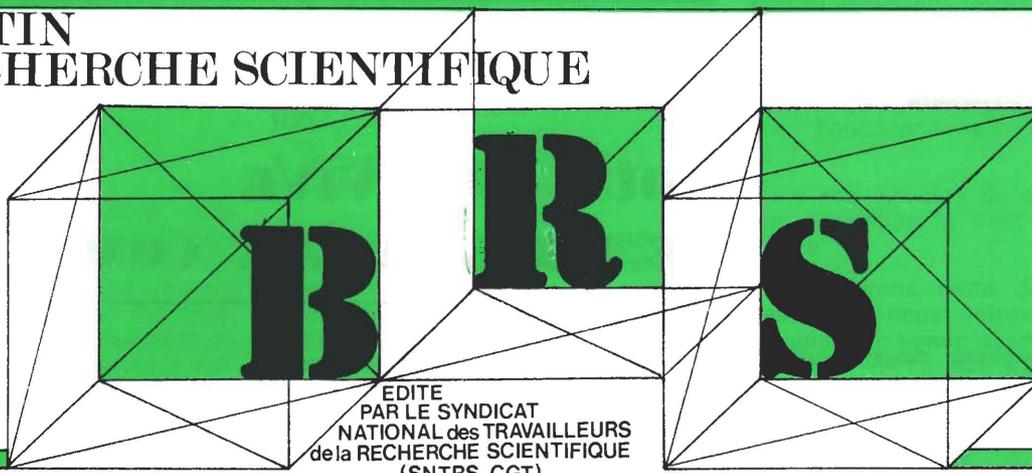


BULLETIN de la RECHERCHE SCIENTIFIQUE



N° 184 ● JANVIER 1978

SOMMAIRE

Pour que vive le programme commun	2
Budget recherche 1978	5
Intervention de Guy Dupré	6
De bonnes finances syndicales	8
Recherche médicale	10
Hors-statut à l'I.n.s.e.r.m.	11
La carte C.g.t. 1978 : objectif 4.000	12
Les administratifs veulent satisfaction	13
P.o.s. : l'action a payé	15
L'activité réelle des Ingénieurs	17
La reconnaissance du métier de technicien	18
Libertés : être citoyen à part entière	20
Carrières : vers une convergence des luttes	21
Avancement 1978	22
Un combat sans merci pour notre statut	23
Retraite : le C.n.r.s. doit prendre ses responsabilités	25
Pour une véritable politique sociale en faveur du troisième âge	26
L'action sociale remise en cause	28
Montpellier : contrepoint syndical à « l'image de la recherche » vue par le C.n.r.s.	30
La carte revendicative	32

Le B.R.S. bulletin édité par le Syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (S.n.t.r.s.-C.g.t.) 57, avenue d'Italie 75013 Paris ● Tél. : 337-80-40 ● Directeur de publication : G. Dupré ● N° de Commission paritaire : 50050 ● Imprimerie S.i.p.e., 32, rue de Ménilmontant, 75020 Paris



MAINTENIR LA PRESSION !

La puissante lutte des administratifs du C.n.r.s. montre une nouvelle fois que le seul moyen pour faire prendre en compte par la Direction les légitimes revendications des personnels, **c'est l'action.**

Cette lutte massive, unitaire et d'un haut niveau est également une réponse à ceux qui s'interro-

aujourd'hui, ce serait non seulement se priver des possibilités d'arracher de nouvelles revendications, mais cela conduirait à laisser le terrain libre aux directions et au pouvoir pour aggraver encore plus les conditions de vie et de travail des personnels.

Le S.n.t.r.s.-C.g.t. pour sa part n'a cessé de prendre ses responsabilités pour que l'action se développe dans toutes les catégories pour l'aboutissement de leurs revendications spécifiques, pour que ces actions s'appuient mutuellement, et pour qu'elles convergent en un mouvement puissant de tous les personnels, indispensable pour imposer les revendications fondamentales communes à toutes les catégories.

C'est le sens des propositions qu'il a fait en commun avec le S.n.c.s. à tous les syndicats et qui ont conduit à la **décision unitaire de faire du 9 février, l'étape importante dans la riposte d'ensemble des personnels.**

Oui ! seule l'action massive, unitaire, puissante des personnels, peut contraindre les directions et le pouvoir à satisfaire leurs revendications.

gent encore, sur la crédibilité de l'action syndicale dans cette période marquée par l'intransigeance du gouvernement, sa politique d'austérité, et par la proximité d'une échéance électorale qui peut être décisive pour tous les travailleurs.

Elle vient renforcer la démonstration déjà faite par les personnels ouvriers qu'il est possible de faire reculer ce pouvoir, qu'il n'est pas invulnérable, et que les revendications n'attendent pas quel que soit le contexte politique.

Diminuer la pression revendicative

Guy DUPRE,
secrétaire général.

EN BREF

Après la réponse négative des finances à la revendication première des administratifs : **LA PARITE DE LEUR PRIME AVEC CELLE DES TECHNICIENS** et la tentative de répression de la part de la direction du C.n.r.s., le S.n.t.r.s.-C.g.t., le S.n.c.s.-F.e.n., le S.g.e.n.-C.f.d.t. et le S.n.p.c.e.n.-F.e.n. ont immédiatement riposté en appelant l'ensemble des catégories à décider la **GREVE le LUNDI 23 JANVIER.**

Le succès de cette journée a contraint la direction à reculer sur son intention d'introduire des vigiles dans les services centraux Quai A.-France et rue du Maroc.

Le meilleur soutien à l'action des administratifs, c'est le développement des luttes de toutes les catégories à partir de leurs revendications propres. En ce sens, le S.n.t.r.s.-C.g.t., le S.n.c.s.-F.e.n. et le S.n.p.c.e.n.-F.e.n. ont appelé, dès le 23 janvier au soir, l'ensemble des personnels à se réunir en A.g. pour discuter des revendications et décider démocratiquement des meilleures formes de l'action susceptible d'entraîner le plus grand nombre.

Après la **JOURNEE DE GREVE ET DE MANIFESTATIONS DU JEUDI 26 JANVIER**, développons l'action et préparons activement la **JOURNEE DU 9 FEVRIER.**

EN DIRECT DE LA CONFEDERATION

POUR QUE VIVE LE PROGRAMME COMMUN

L'austérité :
pas de répit pour l'action
La crise de la gauche :
la CGT indépendante mais pas neutre

C'est sous ce titre que la C.g.t. s'est adressée solennellement aux travailleuses et travailleurs de notre pays dans un manifeste que la commission exécutive a adopté à l'unanimité le 18 octobre 1977.

Il s'agissait là d'une démarche exceptionnelle à la hauteur du soutien, jamais démenti, que la C.g.t. a apporté au programme commun depuis cinq ans.

Comme le déclarait G. Ségué lors de la conférence de presse rendant public le manifeste :

« ...Dès 1972, nous avons considéré que ce programme permettait de promouvoir une politique sociale hardie de nature à rompre avec la politique du grand capital, réduire de manière décisive la domination des puissances d'argent, donner à la gauche les moyens d'une politique de progrès social et ouvrir à la France une perspective socialiste.

« Nous n'aurions pas soutenu de la même manière un simple pacte électoral des partis de gauche.

« Depuis 1972, nous n'avons cessé d'expliquer en long et en large ce que signifie la nationalisation des neuf groupes désignés par le programme commun. En raison de la crise, nous avons préconisé, et nous préconisons toujours, d'y ajouter la nationalisation de l'automobile, de la sidérurgie, du pétrole... »

Il ne s'agissait pas d'une « mission de bons offices » d'arbitrage ou de médiation, mais bien démocratiquement et d'engager à partir des orientations de la C.g.t., en toute indépendance, un vaste débat avec les travailleurs de notre pays, pour qu'ils expriment leurs souhaits et leurs propositions « pour que vive le programme commun ».

Le S.n.t.r.s.-C.g.t. pour sa part a adop-

té lors de la tenue de son Conseil syndical national des 3 et 4 novembre l'importante déclaration ci-dessous :

« Le Conseil syndical national du S.n.t.r.s.-C.g.t. réuni les 3 et 4 novembre 1977 approuve l'adresse aux travailleurs adoptée par la commission exécutive de la C.g.t. « pour que vive le programme commun de la gauche ».

« Il rappelle que dès 1972 le S.n.t.r.s.-C.g.t. a été la seule organisation syndicale des l.t.a. du C.n.r.s. et de l'l.n.s.e.r.m. à soutenir fermement le programme commun de gouvernement conclu entre les partis de gauche, à partir de son analyse sur le contenu de ce programme qui répondait en de nombreux points à sa plate-forme revendicative.

« Le S.n.t.r.s. est donc particulièrement qualifié pour intervenir sur une base syndicale dans le débat actuel concernant l'actualisation du programme commun de gouvernement.

« Tous les travailleurs du C.n.r.s., de l'l.n.s.e.r.m. et assimilés sont directement intéressés par de profonds changements démocratiques, nécessaires à la satisfaction de leurs revendications et à la mise en œuvre d'une politique de recherche conforme à l'intérêt du pays et de la population.

« C'est pourquoi le S.n.t.r.s.-C.g.t. appelle tous les travailleurs du C.n.r.s., de l'l.n.s.e.r.m. et assimilés à participer massivement aux débats organisés par ses sections syndicales sur la base du manifeste « il faut que vive le programme commun de gouvernement » adopté unanimement par la commission exécutive confédérale du 18-10-1977 » (adopté à l'unanimité).

Au moment où ces lignes sont écrites, un certain nombre de réunions-débats se sont tenues dans les sections. Les comptes rendus qui sont parvenus au siège du syndicat, font

apparaître un très large accord parmi les adhérents du S.n.t.r.s.-C.g.t. sur les initiatives prises par la confédération.

FACE AUX GRANDS PROBLEMES ACTUELS

La tenue du Comité confédéral national (C.c.n.) et la C.g.t., instance la plus importante entre les congrès qui regroupe les militants les plus responsables des départements et des fédérations, est toujours un événement de grande importance dans la vie syndicale de notre pays.

Le C.c.n. des 6 et 7 décembre dernier, a revêtu, de part la période à laquelle il s'est tenu, une importance exceptionnelle.

Tels sont les grands problèmes sur lesquels le C.c.n. s'est exprimé et que l'on pourrait résumer en deux phrases

- l'austérité : pas de répit pour l'action,
- la crise de la gauche : la C.g.t. indépendante mais pas neutre.

Concernant la crise de la gauche, le C.c.n. a approuvé les initiatives déjà prises, et a insisté sur les objectifs de changements fondamentaux, sur les moyens à mettre en œuvre pour réaliser une nouvelle politique.

Le C.c.n. a également réaffirmé la nécessité de poursuivre et d'élargir le débat parmi les travailleurs, permettant de mesurer et de clarifier le véritable enjeu auquel nous sommes

rest et Jean-Louis Moynet, a rencontré le P.s. le 13 décembre, le M.r.g. le 14, le P.c. le 15 et le P.s.u. le 16 décembre. Le compte rendu de ces rencontres a été publié dans la « Tribune des Fonctionnaires » de décembre 1977.

Dans son discours de clôture, G. Séguy a précisé le sens de cette initiative :

« Nous ferons cette démarche, non pas pour nous informer — nous croyons en savoir assez —, ni pour concilier — ce qui n'est pas notre genre —, mais pour exposer à nos interlocuteurs nos propres positions, leur faire part de nos convictions profondes, pour préciser à nouveau les raisons de notre adhésion au programme commun et les motifs de notre soutien.

« De ce point de vue, nous insisterons sur le seuil minimum de réformes sociales, économiques et fiscales qui nous paraît indispensable pour dégager le pays de la crise et pour que soient intégralement tenues les promesses du programme commun. Nous leur confirmerons notre hostilité à toute alternative politique qui perpétuerait l'austérité.

« Nous veillerons à ce que cette initiative ne puisse être interprétée comme une immixtion ou une intervention de caractère électoral dans les affaires qui relèvent de la stricte responsabilité des partis.

« Il est clair pour tous qu'il s'agit pour nous d'un acte responsable conçu dans un esprit positif et unitaire qui est devenu possible sur la base des conclusions que nous tirons du premier bilan des consultations-débats lancées voici bientôt deux mois avec notre manifeste « Pour que vive le programme commun ».

« C'est dire que cette initiative ne se substitue pas aux précédentes et qu'en particulier le débat-consultation en cours doit continuer et même s'amplifier pour atteindre les grandes masses de travailleurs.

« A partir de ce Comité confédéral national nous intégrons dans ce débat, comme un élément essentiel de réflexion et d'analyse, le document que nous venons d'adopter et, le moment venu, nous y verserons aussi les conclusions auxquelles nous aboutirons au terme de nos rencontres avec les partis de gauche ».

UN DOCUMENT IMPORTANT

Le C.c.n. s'est également prononcé sur un document destiné à approfondir les discussions et qui traite des relations



Les moyens nécessaires pour une recherche publique au service de tous

Quelques jours après la grève nationale du 1^{er} décembre que les travailleurs ont entreprise pour la défense de leurs revendications. Dans une période où la crise de la gauche a fait naître d'immenses interrogations dans la conscience de millions de travailleurs. Est-il possible d'échapper à la politique d'austérité ? Et comment ?

Comment les travailleurs peuvent-ils intervenir pour que vive le programme commun, garant d'un avenir de progrès et de mieux-être ?

confrontés aujourd'hui. A savoir se donner véritablement les moyens d'une rupture décisive avec le système actuel permettant la satisfaction des revendications essentielles des travailleurs de notre pays.

Partant de là, le Comité confédéral national a décidé de s'adresser aux partis de gauche. La délégation de la C.g.t. conduite par Georges Séguy et comprenant René Buhl, Henri Krasucki, Jacqueline Lambert, Jean-Claude Laroze, René Luvet, Jeannine Ma-

entre la C.g.t. et la gauche dans notre pays.

Dans une première partie, le document précise d'une manière plus élaborée l'identité et la démarche de la C.g.t. face aux partis de gauche :

« Tout d'abord l'indépendance de l'organisation syndicale, définie comme organisation de classe et de masse. Indépendance à l'égard du gouvernement, des patrons, des partis, des courants de pensée.

« Cette indépendance est assurée par le fait que la C.g.t. détermine elle-même son programme d'action dans ses instances régulières et qu'elle le fait dans le respect de ses buts spécifiques d'organisation syndicale, sans référence à quelque formation, quelque parti que ce soit. Dans le respect aussi des règles de la démocratie syndicale, ce qui exige la liberté de discussion, la liberté d'expression, la tolérance, la plus large participation des travailleurs ; ce qui exclut l'organisation de tendances à l'intérieur de l'organisation sur quelque base que ce soit, politique, philosophique ou autre. L'organisation des tendances ne peut que fausser la démocratie syndicale.

« Ensuite indépendance ne veut pas dire neutralité. La C.g.t. est résolument pour l'union de la gauche ; elle s'exprime avec le souci de l'assurer, éventuellement de la renforcer. Mais elle ne peut pas demeurer paralysée et silencieuse parce que les partis de gauche ne sont pas d'accord entre eux. L'expérience montre que la C.g.t. s'est toujours prononcée clairement, en fonction de ses orientations propres, quelle que soit la situation. C'est une nécessité d'aujourd'hui et de demain comme c'était une nécessité d'hier.

Cela conduit à un certain nombre de règles dans les relations avec les partis politiques : l'indépendance réciproque, l'égalité et la non ingérence dans les affaires intérieures des uns et des autres. »

Abordant le problème des rapports entre la C.g.t. et un éventuel gouvernement de gauche, le document précise « qu'ils doivent être établis dans le même esprit, c'est-à-dire dans le respect absolu de l'indépendance syndicale. Les syndicats n'ont pas de vocation de gouverner, c'est l'affaire des partis. Face à un gouvernement de gauche, leur rôle demeure avant tout de défendre les intérêts des travailleurs. Soyons réalistes : le capital ne baissera pas les bras parce qu'un gouvernement de gauche est en place.

Il fera tout pour dévoyer son action, pour le faire reculer. Par conséquent,

il ne saurait être question de signer un chèque en blanc à qui que ce soit.

A un gouvernement de gauche la C.g.t. apportera un soutien à la fois responsable et exigeant, c'est-à-dire sans surenchère et sans rabais.

« L'indépendance syndicale, le souci de défendre en toutes circonstances les travailleurs sont des moyens de combattre l'étatisation, la bureaucratie, les abus de pouvoir. Ils constituent des appuis importants pour construire une véritable et large démocratie. »

La deuxième partie du document adopté par le C.c.n. traite de l'application dans la période présente des principes définis dans la première partie :

« Il s'agit de voir si les raisons du soutien que la C.g.t. a apporté au programme commun sont remises en cause, si celui-ci n'est pas plus ou moins vidé de son contenu de classe. « A cet effet la C.g.t. entend que les objectifs sociaux de progrès soient déterminés clairement, sans équivoques, tant en ce qui concerne le niveau de vie que les conditions de travail, les moyens de juguler le chômage, de mettre fin aux inégalités.

« Elle entend que les moyens nécessaires au changement soient eux aussi définis sans ambiguïté. Faute de quoi la politique sociale resterait lettre morte. Ces moyens, on peut les cerner en une formule : démocratiser l'économie.

« Démocratiser l'économie, cela veut dire porter un coup décisif à la domination des monopoles. Le document est ainsi conduit à rappeler les positions de la C.g.t. sur les nationalisations. Il s'agit de s'attaquer non pas seulement aux maisons-mères des grands groupes visés par le programme commun, mais à toute leur ossature, y compris les filiales qui sont souvent des géants industriels. Autrement il serait impossible d'établir des structures économiques plus rationnelles et par conséquent de réaliser une nouvelle politique. »

Cela veut dire aussi qu'il faut prendre l'argent là où il est, c'est-à-dire chez les riches en instaurant comme le préconise la C.g.t. un véritable impôt sur le capital et l'impôt sur la fortune.

Cela veut dire enfin mettre fin à l'arbitraire patronal dans les entreprises et assurer des droits étendus aux travailleurs et aux organisations syndicales. Ces mesures sont une condition essentielle pour des réformes réelles et des changements durables. La C.g.t. a mis au point tout un ensemble de

propositions très étudiées portant notamment sur la gestion des entreprises nationalisées, la planification démocratique, les droits des comités d'entreprises, les moyens de contrôle des travailleurs et des syndicats.

**POUR UNE AUTRE POLITIQUE
DE LA RECHERCHE,
IL FAUT QUE VIVE
LE PROGRAMME COMMUN**

Depuis toujours à travers les documents les orientations définies par ses congrès et son action, le S.n.t.r.s.-C.g.t. lutte pour obtenir les moyens de promouvoir une recherche permettant, à la fois,

- d'assurer le progrès des connaissances,
- et de répondre aux besoins sociaux, économiques et culturels de la population.

Cela suppose également la satisfaction des légitimes revendications des travailleurs du C.n.r.s., de l'I.n.s.e.r.m et assimilés notamment en ce qui concerne la reconnaissance de leurs qualifications, la sécurité d'emploi, leur déroulement de carrière, et leurs salaires correspondant à leur niveau de qualification et leur assurant un niveau de vie décent.

C'est à partir de tels objectifs revendicatifs et de cette conception de la recherche que le S.n.t.r.s.-C.g.t. a soutenu dès 1972 le programme commun de la gauche.

La recherche a effectivement besoin d'un entourage économique profondément modifié, et de structures démocratiques garantissant la liberté de création, de circulation des hommes et des idées, pour s'épanouir et se développer, en accord avec les exigences du progrès social.

En s'attaquant à la domination des puissances économiques et financières par la nationalisation dans leur intégralité des groupes concernés.

En assurant une démocratisation qui prenne en compte sans restriction la reconnaissance de droit nouveau pour les travailleurs, notamment l'exercice du droit de contrôle et de gestion de leurs secteurs d'activité.

L'application du programme commun représente un moyen de rompre totalement avec la politique actuelle de recherche.

C'est pourquoi nous réaffirmons aujourd'hui notre attachement aux objectifs et aux moyens essentiels contenus dans le programme commun de la gauche, et notre détermination syndicale d'œuvrer pour qu'il vive.

ALAIN MONTINTIN.

UN VOTE SANS SURPRISE UN MOUVEMENT DE PROTESTATION QUI S'AMPLIFIE

Le pouvoir s'enfoncé dans l'isolement vis-à-vis du monde scientifique



Budget recherche 78 : les laboratoires sacrifiés

En novembre dernier, la majorité parlementaire à la dévotion du pouvoir a voté le budget 1978 pour la recherche, en passant outre aux conclusions défavorables des rapporteurs.

Cette attitude confirme bien qu'au-delà des divergences de forme, les différentes composantes de l'actuelle « majorité » se retrouvent pour perpétuer la politique de régression des activités scientifiques amorcée en 1971.

« Majoritaire » au parlement, le pouvoir s'enfoncé dans l'isolement vis-à-vis du monde scientifique, dont la protestation ne fait que s'amplifier : il ne se trouve pas un seul responsable scientifique, même investi par le pouvoir, pour défendre ouvertement l'orientation actuelle.

M. Denisse, responsable de la mission de la Recherche auprès du S.e.u.

avait qu'il était anormal que les crédits de recherche aient diminué... M. Chabbal, reconnaît le divorce entre les moyens attribués au C.n.r.s. et la conduite d'une politique de recherche fondamentale conforme à sa mission. Pendant la session d'automne, les commissions du comité national (le plus souvent sur intervention de nos élus) ont adopté des motions protestant contre l'insuffisance de leurs moyens ; tandis que les présidents des commissions s'apprentent à porter à un plus haut niveau ce que M. Chabbal appelait le « sursaut de la communauté scientifique ».

Le 23 novembre dernier, le Conseil

de l'Université de Paris-Sud (Orsay) organisait une « journée d'action pour la défense des personnels et des moyens de travail » avec le soutien de nos sections et du bureau national.

Ce mouvement profond ne peut recevoir que notre soutien total d'autant plus que les luttes syndicales ont contribué efficacement à le catalyser. Dans une période, où contrairement aux « prophéties » qui spéculaient sur le découragement des personnels, des luttes résolues s'engagent au C.n.r.s. (P.o.s. - administratifs - chercheurs - hors-statut), il importe de lier intimement les revendications urgentes de toutes les catégories avec les luttes pour les moyens de recherche, comme l'ont fait nos sections de Montpellier et de Vitry-Thiais.

Notre Conseil syndical national de septembre à partir de l'analyse de la situation de la recherche et de ses personnels avait pris en ce sens des décisions pour que « se multiplient les initiatives locales diversifiées pour faire connaître à l'opinion publique la dégradation sans précédent de notre potentiel scientifique, et le lien étroit entre cette politique néfaste du pouvoir et son refus de satisfaire les revendications des travailleurs de la recherche ».

Cette appréciation partagée avec le S.n.c.s.-F.e.n. devait conduire dans le cadre de notre accord de concertation à des initiatives telles que celles qu'ont réalisées en commun les sections S.n.t.r.s. et S.n.c.s. du groupe de laboratoires du C.n.r.s. de Vitry-Thiais. A partir d'une opération « laboratoire portes ouvertes » à laquelle étaient invités, les travailleurs des entreprises de la région, les élus du département ainsi que la presse régionale et nationale les sections de Vitry-Thiais ont démontré concrètement la politique de récession scientifique poursuivie par le pouvoir et la situation scandaleuse faite aux personnels de toutes catégories du C.n.r.s.

On trouvera ci-après l'intervention prononcée en cette occasion par notre secrétaire général qui résume l'analyse faite par notre syndicat du budget 1978 de la recherche, et le rappel de nos positions quant aux perspectives qu'apporterait l'application d'un programme commun de la gauche prenant en compte les intérêts de la recherche scientifique et de ses personnels.

RICHARD VARIN.

INTERVENTION DE GUY DUPRE, SECRETAIRE GENERAL DU SNTRS-CGT A LA CONFERENCE DE PRESSE DU 8-12-1977 ORGANISEE PAR LES SECTIONS SYNDICALES SNTRS-CGT, SNCS-FEN, SNESup-FEN DU GROUPE DE LABORATOIRES DU CNRS DE VITRY-THIAIS DANS LE CADRE DE L'OPERATION « LABORATOIRES PORTES-OUVERTES ». Voir page suivante.

OPERATION « LABORATOIRES PORTES OUVERTES »

INTERVENTION DE GUY DUPRÉ

SECRETARE GENERAL DU SNTRS-CGT

Qu'il me soit permis de féliciter les militants de la C.g.t. et de la F.e.n. du groupe de laboratoires du C.n.r.s. de Vitry-Thiais, pour leur initiative visant à informer l'opinion publique de la situation préoccupante qui règne dans leurs formations de recherche.

Notre présence ici, ainsi que celle de Jean-Louis Moynot, secrétaire fédéral de la C.g.t. et André Henry, secrétaire général de la F.e.n., témoignent du souci commun de nos organisations syndicales d'éclairer l'opinion publique sur les dangers que fait courir à notre capacité scientifique et technologique, et plus généralement sur l'avenir de notre pays, la politique d'aggravation des moyens réels de recherche, poursuivie depuis près de dix ans par le pouvoir.

Le document budgétaire de 1978 reconnaît qu'en matière de financement de la recherche, le taux de croissance annuel moyen en volume pour la période 1970-1975 a été en France de 0,5 % contre 3,8 % pour les Pays-Bas et 4,2 % pour la R.f.a.

Le rapport de la dépense nationale brute de recherche et de développement (DNBRD) au P.n.b. (produit national brut) était monté de 1965 à 1967 de 1,15 à 2,15, il n'a fait que décroître régulièrement depuis 1967 pour atteindre à peine 1,7 en 1978, ce qui nous place loin derrière des pays comme les U.s.a., la R.f.a. ou même le Japon.

Ainsi la R.f.a. soutient une dépense de Recherche supérieure de plus de 50 % à celle de la France.

Au cours de cette année nos organisations syndicales, le S.n.t.r.s.-C.g.t. et le S.n.c.s.-F.e.n., à partir d'une analyse identique de la politique de recherche, ainsi que toutes les instances scientifiques des grands établissements de la recherche et de l'Université, ont alerté l'opinion publique sur la gravité d'une telle situation, et se sont adressées au gouvernement pour qu'il modifie son attitude.

Au plan du groupe C.n.r.s., après que les présidents des commissions du Comité national de la recherche, et que les instances des Instituts nationaux l'IN2P3 et l'INAG aient repoussé le projet de budget 1978 qui leur était proposé, le Directoire du C.n.r.s., la plus haute instance scientifique de cet organisme a décidé unanimement (élus et nommés) de s'adresser au gouvernement et a désigné pour ce faire une délégation représentative conduite par M. Chabbal, directeur général du C.n.r.s. qui a rencontré le ministre Sourdilhe.

A lire le budget 1978, force est de constater que le gouvernement, et sa majorité parlementaire qui l'a voté, sont passés outre l'avis des organisations syndicales des travailleurs de la recherche et des instances scientifiques représentatives.

Dans une enveloppe globale pour l'ensemble des organismes de recherche en chute de près de 7 % en francs constants en autorisations de programmes (A.p.) et de plus de 3 % en fonctionnement, le C.n.r.s. enregistre une baisse de 10 % de ses A.p. et de plus de

2 % de ses moyens en fonctionnement par rapport à 1977.

Il s'agit bien d'un budget de régression marquée.

Cette tendance est encore plus nette en ce qui concerne les créations de postes, puisqu'il n'y aura que 104 postes d'l.t.a. contre 241 en 1977 et 230 postes de chercheurs contre 250. Il est abusif à cet égard d'invoquer le respect de la recommandation du plan quant aux 3 % d'accroissement des effectifs, puisque la progression des effectifs d'l.t.a. n'est que de 0,91 % alors que le plan prévoyait 3 % minimum pour l'ensemble des personnels scientifiques.

Cette persistance à freiner la progression des effectifs d'l.t.a. aggrave le déséquilibre de l'emploi et nuit à l'efficacité technique des activités de recherche.

Elle a de plus comme conséquence, une aggravation prévisible du blocage des carrières, d'autant plus forte qu'il n'y a dans ce budget aucune transformation d'emploi prévue. Cette situation ne permettra ni de faire face sérieusement à l'application concrète de divers textes comme celui des professions manuelles, ni de répondre au lourd contentieux revendicatif des personnels de toutes catégories qui expriment à juste titre un mécontentement profond.

Enfin, le rapport l.t.a.-Chercheurs va encore se creuser, alors que nous étions déjà loin du rapport souhaitable de 2 l.t.a. par chercheur. Le fait le plus grave dans ce budget, est la persistance du financement prioritaire des programmes finalisés, dans un volume de moyens globalement récessifs.

Ainsi, les programmes d'actions prioritaires (P.a.p.) connaîtront une augmentation de 9,1 % contre une baisse des moyens de l'ordre de - 15 % pour le reste des activités de recherche du C.n.r.s.

Cette tendance est d'ailleurs marquée par une accélération dangereuse et brutale en ce qui concerne les affectations de postes, 69 % de postes frais iront aux formations faisant partie des P.a.p. contre 32 % l'an dernier ; et notons que la totalité des créations de postes d'l.t.a. irait irriguer les P.a.p.

Cette politique conduit à asphyxier littéralement plus de la moitié des activités en cours au C.n.r.s. Force nous est de constater qu'aucune des recommandations du Directoire ne se retrouve dans un tel budget. Le profond « sursaut » de la communauté scientifique, dont le directeur général du C.n.r.s. se plaisait à souligner l'intérêt, est resté sans effet, de même que l'initiative exceptionnelle du Directoire conduite par son président auprès du Secrétaire d'Etat à la Recherche.

Si l'on considère qu'il n'y a pas un seul organisme de recherche publique (y compris l'université) qui connaisse un taux de progression positif.

Non seulement le gouvernement a ignoré l'avis de la communauté scientifique, mais il a

délibérément tourné le dos aux recommandations de la commission de la recherche du Plan, pourtant composée de membres qu'il a lui-même nommés.

En poursuivant une politique de récession dans des organismes de recherche fondamentale comme le C.n.r.s., l'In.s.e.r.m. et l'université, le pouvoir politique porte la lourde responsabilité de mutiler l'ensemble des activités scientifiques et techniques du pays, le risque d'une stérilisation des effets des recherches fondamentales n'a jamais été aussi grand.

Notre pays est en train de voir l'une des sources essentielles du progrès économique et social se tarir au nom d'impératifs utilitaires déterminés en dehors des besoins exprimés par la population, et dont le critère est la loi du profit maximum.

L'ensemble des travailleurs de la recherche scientifique a conscience de défendre un enjeu qui dépasse le seul des laboratoires en s'adressant aujourd'hui à l'opinion publique. De même, dans toutes les luttes qui se sont déroulées à l'initiative du S.n.c.s.-F.e.n. et du S.n.t.r.s.-C.g.t. ces derniers mois, qu'elles portent sur les revendications spécifiques des personnels ou sur la défense de la recherche, toutes répondaient à l'intérêt scientifique du pays :

En effet comment poursuivre — et je ne parle même pas du développement indispensable — les recherches en cours, alors que dans de nombreux organismes le plan d'intégration des personnels hors-statut se transforme en un véritable plan de licenciement qui va amputer les capacités humaines et techniques des laboratoires

Pour ceux de ces personnels qui ont la chance d'être intégrés sur postes budgétaires, grâce à l'action syndicale, tout a été fait par le pouvoir et ses directions aux ordres pour les classer au niveau le plus bas et dans les plus mauvaises conditions.

Nous poursuivrons avec ténacité notre bataille pour imposer l'intégration de tous les personnels hors-statut, sous-déclassement, ni perte de salaires car c'est non seulement une question de justice mais l'intérêt de la recherche qui est en cause.

De même, comment prétendre à une recherche de qualité alors que toutes les catégories de travailleurs scientifiques vivent dans l'inquiétude et l'insécurité quant à leur avenir, quand ils sont frappés par une dégradation continue de leur niveau de vie et de leurs conditions de travail.

Toutes les catégories d'ingénieurs, de techniciens, d'ouvriers, d'administratifs de la recherche sont victimes d'un déclassement sans précédent, n'ont aucune perspective de carrière, et se voient refuser la satisfaction de la plus petite de leurs revendications, reconnues pourtant légitimes par les directions, sous le prétexte du plan d'austérité.

Ainsi pour ne prendre qu'un exemple, quand on sait le haut degré de technicité et de polyvalence exigé des ouvriers de toutes pro-

fessions qui réalisent les dispositifs d'expérience des laboratoires, on peut mesurer la duplicité du gouvernement qui bavarde sur la revalorisation du travail manuel et qui refuse par ailleurs l'application correcte et les moyens budgétaires correspondants d'un texte officiel reconnaissant enfin la qualification des 1.500 ouvriers du CNRS, texte imposé par l'action syndicale des intéressés qui ont subi pendant des années un déclassement scandaleux.

Aujourd'hui même tous les administratifs du C.n.r.s. sont dans l'action, et une manifestation se déroule en ce moment au siège du C.n.r.s., pour exiger que soit mis fin aux discriminations intolérables dont ces catégories sont victimes et pour qu'enfin elles soient considérées comme personnels de la recherche à part entière.

Toutes les luttes revendicatives en cours dans notre secteur, la participation massive de tous les personnels du C.n.r.s., de l'I.n.s.e.r.m. et de l'Université à la grève du 1^{er} décembre témoignent de la volonté croissante des travailleurs scientifiques de riposter à la politique d'austérité et à la politique anti-sociale du gouvernement.

Celui-ci et le patronat se trompent, s'ils s'imaginent pouvoir compter sur le découragement des personnels du C.n.r.s. devant leur politique, pour porter de nouveaux coups contre notre potentiel de recherche.

Le S.n.t.r.s.-C.g.t. déclare solennellement qu'il ne permettra pas que les ressources de nos laboratoires publics soient confisquées au profit exclusif d'intérêts économiques dont tout démontre qu'ils sont contraires à l'intérêt national.

Nous en appelons à l'opinion publique et en particulier à l'ensemble des travailleurs pour que dans l'unité ils exigent avec nous les moyens de promouvoir une recherche de qualité qui permette à notre pays de jouer un rôle actif dans la progression des connaissances et qui le rende capable de répondre aux besoins sociaux, économiques et culturels de la nation.

Ceci suppose également que soit apportée satisfaction aux légitimes revendications des travailleurs scientifiques, par la reconnaissance effective de leur métier et de leur qualification, par l'octroi d'une véritable sécurité d'emploi que leur donnerait la titularisation, par un déroulement de carrière garanti, et par des salaires correspondant à leurs responsabilités techniques et scientifiques leur assurant un niveau de vie décent.

C'est à partir de tels objectifs revendicatifs et de cette conception de la recherche que le S.n.t.r.s.-C.g.t. a soutenu dès 1972 le programme commun de la gauche.

La recherche a effectivement besoin d'un entourage économique profondément modifié, et de structures démocratiques garantissant la liberté de création, de circulation des hommes et des idées, pour s'épanouir et se développer, en accord avec les exigences du progrès social. En s'attaquant à la domination des puissances économiques et financières par la nationalisation dans leur intégralité des groupes concernés.

En assurant une démocratisation qui prenne en compte sans restriction la reconnaissance de droits nouveaux pour les travailleurs, notamment l'exercice du droit de contrôle et gestion de leurs secteurs d'activité.

L'application du programme commun représente un moyen de rompre totalement avec la politique actuelle de recherche.

C'est pourquoi nous réaffirmons aujourd'hui notre attachement aux objectifs et aux moyens essentiels contenus dans le programme commun de la gauche, et notre détermination syndicale d'œuvrer pour qu'il vive.



LE NERF DE LA LUTTE :

Au moment où vous lirez ces lignes, votre trésorier de section ou votre collecteur vous aura remis votre carte 1978. Vous avez sans doute constaté que la carte confédérale comme les timbres mensuels ont augmenté. Il s'agit là de décisions mûrement réfléchies et discutées par tout le mouvement syndical, au niveau confédéral, à celui du S.n.t.r.s.-C.g.t. pour fixer le montant de la cotisation mensuelle.

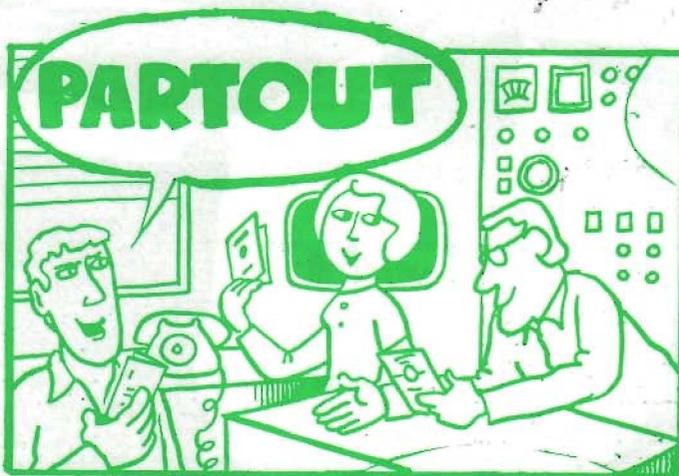
C'est ainsi que le conseil syndical national des 3 et 4 novembre 1977 du S.n.t.r.s.-C.g.t. a décidé de passer le taux de la cotisation mensuelle de 0,60 à 0,65 % du salaire brut + prime semestrielle, à compter du 1^{er} janvier 1978.

« A quoi sert notre argent ? » C'est sans doute une question qui vous vient souvent à l'esprit, notamment quand votre collecteur vient vous remettre vos timbres mensuels.

C'est pourquoi nous tenons à répondre à cette interrogation en vous donnant les grandes lignes du budget du S.n.t.r.s.

Nous espérons qu'elles contribueront à mieux faire comprendre la nécessité d'avoir les moyens, notamment financiers, en rapport avec les exigences de la lutte syndicale d'aujourd'hui.

Fixée par le congrès de 1976 à 0,55 % du salaire brut + prime semestrielle (avec possibilité d'augmentation par le C.s.n. dans la limite de 0,1 %, ce qu'il a fait) la cotisation mensuelle varie en fonction de la catégorie et de l'échelon, puisqu'elle est proportionnelle au salaire de chacun.



DE BONNES FINANCES SYNDICALES

La figure 1 montre la répartition des cotisations payées par les adhérents :

- la part « section locale » est utilisée pour une grande partie pour assurer le fonctionnement quotidien de la section (tracts, journaux de section...) et également au fonctionnement de la section départementale U.g.f.f. à laquelle chaque section est adhérente ;

- la part « C.g.t., Fédération, U.d... » sert au fonctionnement de ces instances qui impulsent les luttes chacune à leur niveau pour faire aboutir les revendications générales communes à tous les travailleurs.

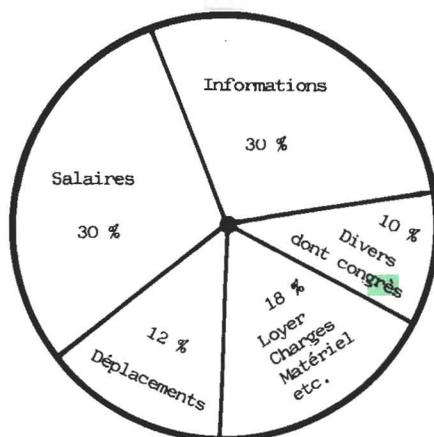
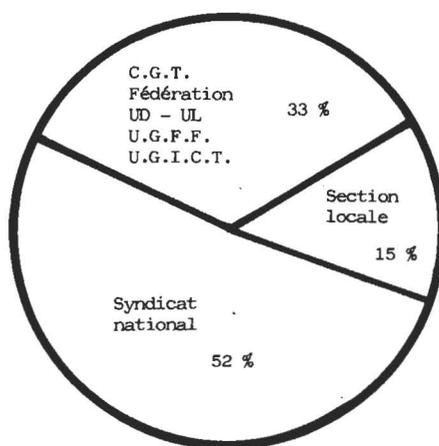
Ces cotisations sont utilisées pour l'information : tracts, journaux, tels « la tribune des fonctionnaires » éditée par l'union générale des fédérations de fonctionnaires (U.g.f.f.), pour assurer le fonctionnement quotidien (locaux, salaires des dactylos, etc.) de ces diverses instances du mouvement interprofessionnel.

La figure 2 montre la répartition de la « part S.n.t.r.s. National » :

- les salaires sont ceux des deux employées — Marie-José et Edda — qui assurent le fonctionnement administratif du syndicat : réalisation du B.r.s., de S.n.t.r.s.-Informations, secrétariat, classement, courrier, etc.

Les militants du syndicat ne perçoivent ni salaire ni indemnité « syndicale ».

Les déplacements : correspondent aux voyages effectués par les militants élus au congrès (conseil national, bureau national) ainsi que par ceux représentant leur section dans les divers collectifs et commissions du syndicat. Ces voyages sont payés au tarif 2^e classe S.n.c.f.



Loyer, charges, matériel... correspondent au loyer et charges du local de l'avenue d'Italie, au téléphone ainsi qu'au matériel de bureau et de reprographie nécessaire (machines à écrire, ronéo, photocopieuse, machine à affranchir, à adresser, etc.).

Information : c'est avec les salaires, la part la plus importante du budget du syndicat. Elle correspond notamment à l'édition et l'expédition du bulletin adressé chaque mois aux adhérents (B.r.s.), de celui adressé chaque semaine aux militants (S.n.t.r.s.-Informations) papier, encre, frais d'impression, d'expédition), le S.n.t.r.s. comme les travailleurs qu'il regroupe, subit les conséquences de la politique du pouvoir : l'inflation, les difficultés grandissantes que rencontre la presse démocratique et dont nous ressentons le contre-coup, sont autant d'obstacles au développement de notre activité toute au service des travailleurs du C.n.r.s. et de l'I.n.s.e.r.m.

Avoir les moyens à la hauteur des exigences de la lutte syndicale d'aujourd'hui, c'est à cela qu'il faut œuvrer :

- par le renforcement du syndicat en réalisant l'objectif 4.000 adhérents au S.n.t.r.s. (voir article « Renforcement »),
- par la progression régulière du taux de cotisation mensuelle vers les 1 % du salaire réel toutes primes comprises,
- par le paiement régulier du timbre mensuel.

Ce sont là **trois volets indissociables** d'une bonne politique financière, dont la réalisation dépend de chaque adhérent du S.n.t.r.s.

R. LOMBART,
trésorier national

LE SNTRS A L'INSERM

Une activité permanente pour la défense de la recherche médicale et de ses personnels



La campagne sans précédent menée par le gouvernement contre les grévistes et plus précisément contre les grévistes de l'E.d.f., qui tend à discréditer l'ensemble des travailleurs, a pour objectif d'essayer de les démolir.

Le succès de la journée de grève nationale du 1^{er} décembre 1977 montre bien que les salariés ne sont pas dupes et en ont assez de cette politique d'austérité et veulent que la situation change. Les I.t.a. de l'I.n.s.e.r.m. ont, très nombreux, avec les autres travailleurs, manifesté leur mécontentement et le désir de voir satisfaire leurs nombreuses revendications.

A l'I.n.s.e.r.m., les conséquences du plan d'austérité sont telles que, malgré une activité syndicale soutenue se traduisant par des actions menées bien souvent à l'initiative du S.n.t.r.s.-G.g.t., il a fallu l'appui de tout le personnel pour sauvegarder nos acquis et faire reculer la direction, qui à l'image des grands patrons de l'industrie voudrait pouvoir mener le personnel à son gré et par des manœuvres

d'intimidation (pression sur les élus des différentes commissions, retenues de salaire pour fait de grève, affichage de la liste des non grévistes) les empêcher d'exprimer leurs exigences de meilleurs salaires et de meilleures conditions de travail.

Ainsi la mise en place d'une commission d'intégration des hors-statut, et le début d'application de ces intégrations, ont été le résultat de nombreuses actions menées soit par le S.n.t.r.s., soit en intersyndicale avec le S.g.e.n. et le S.n.c.s. : par exemple manifestations à l'I.n.s.e.r.m. (février-mai...) et nombreuses pétitions.

- contre les circulaires scélérates frappant les hors-statut (vacations de 6 mois maximum),

- exigeant des postes pour l'intégration de tous les hors-statut et exigeant leur maintien jusqu'à l'intégration.

C'est ainsi que le S.n.t.r.s. par ses interventions répétées a empêché des licenciements à Villejuif, Bichat, Toulouse, Marseille...).

La création de postes frais pour ces intégrations est directement dépen-

dante de ces actions, et il faut être vigilant pour que la direction de l'I.n.s.e.r.m. n'applique pas les consignes de la D.g.r.s.t. dans son sens le plus restrictif. Nous devons de même être très vigilants en ce qui concerne l'application de l'article 46 du statut, c'est-à-dire la réintégration des agents après un congé (maternité, conventions personnelles...). Grâce à nos nombreuses interventions exigeant l'application du statut, des licenciements d'agents ont été évités : ces interventions ont été faites en direction de l'I.n.s.e.r.m. soit par les sections syndicales tant nationales que locales, soit par nos élus dans les commissions scientifiques spécialisées.

Des discussions qui semblent mener à un accord ont déjà eu lieu quant à l'interprétation de cette partie du statut (qui concerne les mises en congé et réintégration) dans le but de bien définir son application, au mieux des intérêts des agents, tant ceux qui sont réintégrés que ceux qui étaient en remplacement.

Un autre de nos objectifs a été l'amélioration de la situation du personnel administratif. A la seule initiative du S.n.t.r.s., une manifestation qui a regroupé plus de 60 % du personnel administratif a eu lieu à l'I.n.s.e.r.m., avec pour objectif l'indexation des indemnités pour travaux supplémentaires de l'I.n.s.e.r.m. sur celles du C.n.r.s. et l'attribution de la prime comme aux techniciens et ingénieurs. En fait, le facteur commun à tous ces problèmes est l'insuffisance notoire du budget de l'I.n.s.e.r.m. C'est pourquoi les agents avaient répondu très nombreux à l'appel du S.n.t.r.s. pour la manifestation qui s'est déroulée le 23 mai à l'I.n.s.e.r.m. (dans le cadre des actions nationales pour l'emploi).

La mobilisation du personnel montre bien que cette situation de pénurie n'a que trop duré et que les agents ont pris conscience de la nécessité de réagir contre cette politique de misère dont les conséquences sont de plus en plus lourdes à supporter.

Ils en ont assez et veulent que cela cesse : ce désir de changement, ils l'ont exprimé en votant pour les candidats du S.n.t.r.s. pour la commission de dérogation (42 % des suffrages) et pour les commissions paritaires (40,50 %). L'expérience leur a montré en effet que c'est avec une C.g.t. forte que les travailleurs se défendent le mieux et qu'à l'I.n.s.e.r.m. comme au plan national, c'est la C.g.t. le syndicat le plus efficace ; c'est pourquoi le S.n.t.r.s.-C.g.t. est, et doit devenir encore plus le syndicat le plus représentatif du personnel de l'I.n.s.e.r.m.

**LA SECTION NATIONALE
INSERM.**

HORS-STATUT A L'INSERM



Voilà un an que le fameux plan « d'intégration » est en application à l'I.n.s.e.r.m.

Nous pouvons d'ores et déjà faire quelques constatations. Il est certain que malgré ses limites (bien étroites nous allons le voir plus loin), la direction de l'I.n.s.e.r.m. était contre ce plan. M. Burg l'a clairement déclaré, en recevant (de mauvaise grâce) une délégation, lors d'une manifestation de hors-statut au siège de l'I.n.s.e.r.m.

« Je considère que l'intégration des hors-statut est une prime aux unités mal gérées » (autrement dit qui ont embauché des hors-statut).

La preuve : cette première liste, bâclée en mars 1976 ne comprenait qu'une quarantaine de noms (pour le plan de cinq ans !). Après de multiples actions, pétitions, manifestations, à la commission d'intégration du 25 novembre, le recensement s'élevait

à plus de 120 dossiers (sans les boursiers et les associations 1901). Il faut persister bien sûr, il y a des possibilités d'accroître ce chiffre. Mais il ne faut pas que l'arbre cache la forêt : En premier lieu : Il ne faut pas perdre de vue, que dans le meilleur des cas, il n'est pas question pour nos gouvernants, dans le contexte actuel d'austérité pour les travailleurs, que ce plan coûte un centime au gouvernement. Il comporte deux volets :

Le premier : Il ne s'agit que de transformation de crédits de l'enveloppe recherche en postes budgétaires. Et pourquoi pas quelques économies, à l'aide de fonctionnaires zélés et pointilleux, qui manipulent un texte (la fameuse circulaire de la D.g.r.s.t., qui fixe les critères, et les modalités d'intégration) suffisamment vague, et dont les organisations syndicales n'ont jamais pu connaître le texte définitif ?

Donc sur ce premier volet, en conclusion : après cette commission d'intégration, nous n'avons toujours pas examiné les dossiers des « boursiers » et des personnels dont les crédits sont gérés par des associations loi de 1901. Comme, surtout à l'I.n.s.e.r.m., une des caractéristiques des hors-statut, est d'être sous-payés, il y a impossibilité de créer autant de postes qu'il y a de hors-statut. C'est pourquoi l'administration cherche à gagner du temps, aucun poste n'a été prévu au budget 1978, donc report à 1979 pour l'intégration de ces catégories de personnel ! La direction espère-t-elle « régler » ces cas seule, sans contrôle syndical ?

Qu'elle ne compte pas, en tout cas sur le S.n.t.r.s. pour laisser faire cette « cuisine ». Ce qui nous mène directement au deuxième volet du plan : pour les hors-statut embauchés après le 1^{er} janvier 1976, obligation de les licencier en fin de contrat, ce qui nous a fait dire qu'il s'agit en fait d'un plan de licenciement, générateur de gâchis (puisque'il s'agit d'emplois permanents, donc nécessité de former de nouveaux agents, pour les licencier 6 mois plus tard). Si ces manipulations (répétées dans les divers organismes de recherches) ont pour but de faire varier l'indice du chômage, elles n'auront certainement pas pour effet, comme il est dit dans le bulletin officiel de l'I.n.s.e.r.m. « de mettre fin progressivement au cours du VII^e Plan aux conditions d'emploi précaire des personnels... ne faisant pas pas partie des cadres normaux des organismes qui les emploient » !!

Pour nous, il est inutile de rappeler que nous nous battons pour que soient intégrés tous les hors-statut occupant un emploi permanent dans les laboratoires publics quelle que soit l'origine de leur salaire. Ce faisant nous défendons l'emploi des travailleurs de la recherche, et la recherche elle-même.

ANDRE MALANDAIN.



OBJECTIF 4000

En cette période de l'année, où l'on présente ses vœux, les meilleurs pour les travailleurs, ne sont-ils pas ceux concernant l'aboutissement de leurs revendications et l'espérance que se réalisent enfin les changements fondamentaux auxquels nous aspirons tous ?

C'est en tout cas pour cela que la C.g.t. lutte depuis toujours et aujourd'hui plus que jamais alors que la situation des travailleurs ne fait que s'aggraver et que le changement « frappe à la porte » comme pour tous les travailleurs, perte du pouvoir d'achat, blocage des carrières, déclassement, sont le lot quotidien des personnels du C.n.r.s., de l'In.s.e.r.m. et assimilés.

Et comme le montrent les luttes menées par les ouvriers et les administratifs du C.n.r.s. notamment, seule l'action syndicale a permis et permettra encore d'imposer des reculs aux directions d'organismes et aux pouvoirs publics.

Dans ces luttes des I.t.a. du C.n.r.s. et de l'In.s.e.r.m., le rôle du S.n.t.r.s.-C.g.t. est déterminant. Mais peut-on se contenter de constater que de nombreux travailleurs nous font confiance sans pour autant « faire le pas »... c'est-à-dire... adhérer au S.n.t.r.s.-C.g.t.

Certes non !

Avons-nous tous conscience que la situation actuelle nécessite d'être toujours plus nombreux... dans la C.g.t. ?

Pas toujours !

Et pourtant ! c'est de cela qu'il s'agit.

Dans la bataille du renforcement lancée depuis bientôt deux ans par la C.g.t. pour atteindre les 3.000.000 adhérents et pour laquelle le S.n.t.r.s. s'est fixé l'objectif de 4.000, n'y a-t-il pas mieux placé que VOUS qui côtoyez tous les jours vos collègues de travail, pour discuter avec eux, leur

expliquer les positions de la C.g.t., et leur proposer concrètement l'adhésion au S.n.t.r.s.?... sans aucun doute ! mais cela se passe-t-il ainsi ? malheureusement trop peu souvent !

En ce début d'année, où l'on organise les assemblées amicales, est-ce si irréaliste de proposer que chaque adhérent du S.n.t.r.s.-C.g.t. fasse venir un collègue de travail à l'assemblée de sa section ? avec les possibilités que cela ouvrirait pour renforcer le syndicat... VOTRE syndicat... pour vous !

Gagner de nouveaux travailleurs du C.n.r.s., de l'In.s.e.r.m. et assimilés, à nos objectifs de luttes, leur proposer la carte 1978 pour défendre leurs intérêts est un impératif pour toutes nos sections syndicales.

Chaque adhérent du S.n.t.r.s. a un rôle à jouer dans cette bataille.

ALAIN MONTINTIN.

**RENFORCEZ LA CGT,
ADHEREZ,
FAITES ADHERER VOS COLLEGUES
AU SNTRS-CGT.**



BULLETIN D'ADHESION

NOM Prénom Age Catégorie

Lieu de travail

Adresse personnelle Signature

Remettez ce bulletin à un militant SNTRS-CGT de votre établissement ou adressez-le au siège du SNTRS-CGT, 57, avenue d'Italie, 75013 Paris.

PLUS D'INJUSTICES NOUS VOULONS SATISFACTION

Le corps des administratifs est indissociable des autres catégories de personnel de la recherche

L'aggravation de la situation économique et sociale qui atteint tous les domaines, et donc la recherche et ses personnels, est bien sûr pour les administratifs du C.n.r.s. et de l'I.n.s.e.r.m. très préoccupante.

En effet, alors que les travailleurs de l'Etat ont subi en 1977 une érosion de leur pouvoir d'achat, dépassant 2 %, qu'au C.n.r.s. les carrières bloquées, les conditions de travail aggravées, la situation des administratifs accusent de surcroît un retard important par rapport aux autres catégories de personnel.

UNE DISCRIMINATION QUI N'A PAS LIEU D'ETRE

Le corps des administratifs est indissociable des autres catégories de personnel de la recherche. Sans administration de la recherche il ne peut y avoir de gestion et donc de fonctionnement de ses laboratoires. Les administratifs du C.n.r.s. qui travaillent dans les laboratoires, les administrations déléguées, l'administration centrale doivent acquérir dès leur embauche au C.n.r.s. une formation spécifique qu'ils soient comptables, secrétaires, rédacteurs... De plus, l'introduction de l'informatique apporte des modifications importantes dans l'organisation de leur travail mais aussi dans l'évolution de leur qualification professionnelle...

Ceci montre bien que si l'administratif n'est pas l'agent au C.n.r.s. qui fait de la recherche, sa contribution directe à la recherche est nécessaire et indispensable. Comme l'est celle des techniciens, des ouvriers, des ingénieurs, des chercheurs.

UN COLLECTIF DES ADMINISTRATIFS SNTRS-CGT. POURQUOI ?

D'abord parce que toutes ces raisons évoquées précédemment montrent que



Les administratifs dans l'action avec l'ensemble des travailleurs

le travail d'administratif au C.n.r.s. est spécifique.

Spécifique par rapport aux autres catégories de personnels, mais aussi spécifique par rapport aux administratifs d'autres établissements publics ou privés.

Aussi le travail du collectif est : d'une part de cerner cette originalité, d'autre part de mettre en forme les revendications qui en découlent, d'impulser et de coordonner l'action pour les faire aboutir.

Le travail du collectif a permis de créer les conditions d'une mobilisation des administratifs.

Depuis 1976 le collectif a eu de nombreuses initiatives en direction des

administratifs. Discussions de sa plate-forme revendicative, réunions dans les A.D...

Signatures de pétitions, lettres au directeur général..., manifestations de toutes sortes.

Tout ceci a permis de faire prendre conscience à nos collègues que les revendications du S.n.t.r.s.-C.g.t. étaient justes, et que seul le S.t.r.s.-C.g.t. se préoccupait réellement de leurs problèmes et défendait véritablement leurs revendications à tous moments, et dans toutes les instances de direction du C.n.r.s. par la voix de nos élus au directoire, au conseil d'administration, au comité national... Le collectif national de notre syndicat dès septembre 1977 a pris des initiatives pour mobiliser les administratifs.

Par la présence des membres du collectif dans les assemblées générales d'administratifs (comme à Marseille, Strasbourg, Grenoble, Lyon, quai A-France, Vitry...), par la signature de la lettre individuelle adressée à M. Chabbal par le travail permanent d'information et de mobilisation, le travail du collectif a permis de créer les conditions pour que l'action des administratifs soit l'action de grand niveau qui s'est développée pour faire reculer la direction et le gouvernement et qui est celle d'aujourd'hui.

TOUTES NOS REVENDICATIONS SONT JUSTIFIEES

● La prime

« égalité de la prime des D avec celle des B ».

Cette revendication entièrement justifiée et reconnue par la direction du C.n.r.s. touche la totalité des administratifs. Elle représenterait si elle était satisfaite une augmentation d'environ 100 % pour toutes les catégories D, soit pour un 6D environ 1.600 F de plus par an.

Cependant nous ne pouvons négliger toutes les autres revendications qui sont au moins aussi importantes que la prime.

Exemple : alignement de la 4D sur la 5B.

Cette revendication touche près de 30 % des administratifs.

Au même niveau de recrutement, un 4D et un 5B ont une carrière qui diffère de 20 points d'indice soit 220 F par mois ou 2.640 F par an.

● Suppression de la 6D et de la 6D bis.

Ces catégories dont les salaires sont scandaleusement bas, ne correspon-

dent pas aux besoins réels de la recherche. En effet un agent du C.n.r.s. a ou doit recevoir un minimum de qualification dès son embauche définitive.

● La promotion - l'avancement.

Le recrutement de plus en plus important d'administratifs en catégorie B est préjudiciable.

1°) aux agents en place sur postes D puisque leur avancement est proportionnel au nombre de postes créés dans ces catégories ;

2°) aux administratifs sur postes B qui sont dans une situation statutaire irrégulière et dont la promotion par paritaire ou dérogation est exclue.

La prolifération de hors-statut (chargés de mission, secrétaires rédacteurs, personnels engagés sur divers contrats...) et de vacataires est une grave menace sur l'emploi et la carrière des statutaires du C.n.r.s.

● Les concours

Alors que les concours ont été créés pour palier en partie, à la discrimination des carrières des administratifs par rapport aux autres catégories cet acquis est aujourd'hui remis en cause. Le nombre de postes mis au concours diminue chaque année et la préparation est telle que les trois quarts des participants abandonnent en cours de préparation.

La situation scandaleuse des administratifs met en péril le bon fonctionnement de la recherche scientifique.

Le sous-classement des administratifs, le budget de récession attribué au C.n.r.s., en ce qui concerne tant le manque de créations de postes que le budget de fonctionnement (— 2,5 % en francs constants) sont de graves atteintes à la vie et au développement du C.n.r.s.

Renforçons la C.g.t. et le collectif des administratifs du S.n.t.r.s.

L'action de grande ampleur qui se développe chez les administratifs passe inévitablement par la prise en main de tous les administratifs syn-

diqués afin d'expliquer aux personnels les solutions du S.n.t.r.s.-C.g.t

Pour lutter avec l'ensemble des travailleurs du pays qui font les frais de la politique Giscard-Barre, exigeons le maintien et la progression du pouvoir d'achat, des garanties sociales, des retraites décentes.

La victoire de nos propres revendications passe inévitablement par le renforcement de la C.g.t. et du collectif national des administratifs du S.n.t.r.s.-C.g.t.

COLETTE JAN.



15 décembre 1977
« apéro-manif »
des administratifs de Bellevue



ELECTION DE LA COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DES ITA

Si la direction du C.n.r.s. a été contrainte par l'action du S.n.t.r.s.-C.g.t. à reconnaître le principe de l'élection pour la Commission paritaire nationale, elle refuse encore pour les C.p.p.r. (encore qu'on puisse s'interroger si elle va les maintenir).

De plus, elle caresse l'espoir qu'à la faveur de l'élection de la C.p.n., des organisations ou des groupements non représentatifs pourraient se présenter et faire « leur trou » — l'arrêté a été rédigé dans ce sens).

Les personnels ne tomberont sûrement pas dans le piège du « pluralisme » si cher à la Direction du C.n.r.s. et du S.n.i.r.s.-C.g.c. Le « pluralisme », c'est satisfaisant en théorie, mais dans la pratique, c'est une arme qui a toujours été tournée contre les intérêts des travailleurs.

Ce dont ont besoin les personnels, c'est d'élire des représentants efficaces et sans concession, face à la direction du C.n.r.s. Des représentants qui puissent s'appuyer sur une organisation syndicale représentative, puissante, disposant de la confiance de la très grande majorité des travailleurs.

La meilleure garantie que puissent se donner les personnels, de ce point de vue, c'est de voter massivement pour les listes du S.n.t.r.s.-C.g.t.



L'ACTION A PAYÉ

Les ouvriers et personnels de cantine ont prouvé qu'il était possible de faire reculer la direction du CNRS et le pouvoir

Août 1976 : Après deux années de lutte intense des personnels concernés, menée à l'initiative du Collectif des P.o.s. du S.n.t.r.s.-C.g.t. dans l'unité avec le S.g.e.n.-C.f.d.t., le texte reconnaissant et reclassant les professions ouvrières, sociales et de cantine, est publié au J.o. du 29 août 1976.

Le texte contient des mesures transitoires permettant le reclassement des personnels en place — sans passer d'essai — et il est apprécié par le S.n.t.r.s.-C.g.t. comme « un succès revendicatif important dans un contexte marqué par l'intransigeance du pouvoir à toutes les revendications des travailleurs ».

Le S.n.t.r.s.-C.g.t. appellera les personnels à poursuivre l'action « pour imposer l'application rapide et convenable du texte à tous les agents concernés », ce qui donnera lieu à de nombreuses manifestations en 1976 et 1977 et obligera la Direction à de nouveaux reculs.

Pendant la tenue des C.p.p.r. puis de la Commission Paritaire Nationale l'action se poursuivra et imposera la prise en compte pour le reclassement de 1.142 dossiers d'agents concernés.

L'ACTION SE POURSUIT

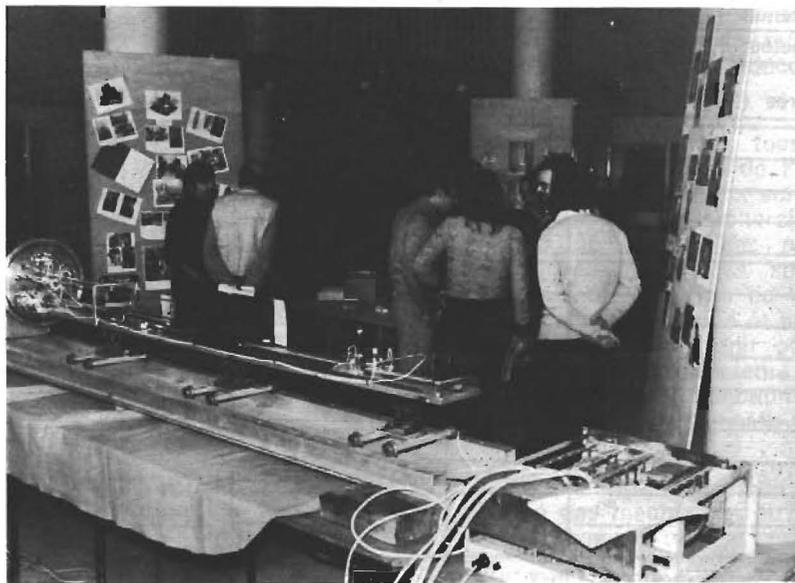
15 octobre 1977 : Rassemblements massifs au Quai A-France à l'appel du S.n.t.r.s.-C.g.t. et du S.g.e.n.-C.f.d.t. : La Direction est contrainte de débloquent 500 postes pour permettre la nomination effective au 1-1-1977 des agents reclassés.

23 novembre 1977 : Devant les difficultés opposées par la Direction dans la Commission Paritaire Nationale, le S.n.t.r.s.-C.g.t. organise une **manifestation-exposition** au siège du C.n.r.s., démontrant que les propositions faites par les C.p.p.r. reflètent le niveau de

qualification réel des ouvriers du C.n.r.s.

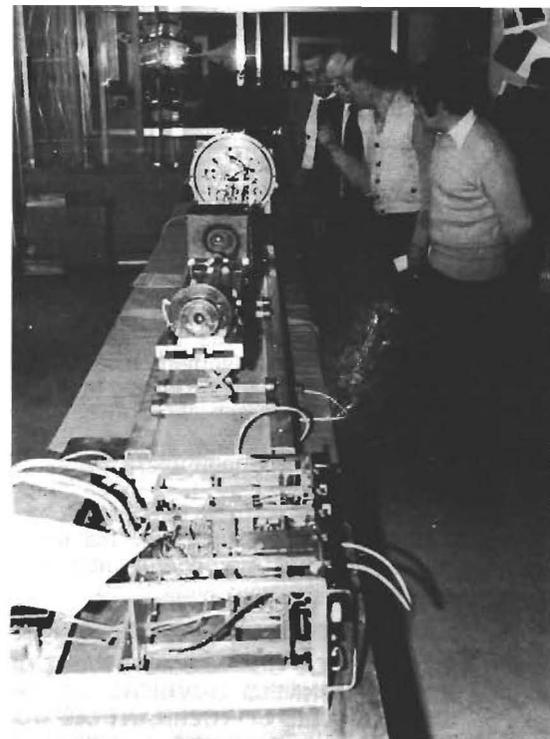
Le Directeur général et le Directeur du personnel visitent l'exposition et reconnaissent le bien-fondé de l'argumentation du Collectif des P.o.s. du S.n.t.r.s.-C.g.t.

9 décembre 1977 : A l'appel du S.n.t.r.s.-C.g.t., des délégations d'ouvriers des établissements de la Région Pa-



risienne, manifestent au Quai A-France pour exiger la prise en compte des propositions des C.p.p.r. pour tous les cas où la Commission Paritaire Nationale a émis un vote équilibré 12 contre 12. Ils demandent une entrevue au Directeur général du C.n.r.s. dont dépend la décision et contraignent le Directeur du personnel à discuter avec les ouvriers présents, de ce problème.

16 décembre 1977 : Manifestation au Quai A-France et dans les administrations déléguées à l'appel du S.n.t.r.s.-



Quand le directeur du personnel vient se rendre compte, sur place, du niveau de qualification des ouvriers du C.n.r.s. (manifestation-exposition du S.n.t.r.s.-C.g.t. le 23 novembre 1977)

C.g.t. et du S.g.e.n.-C.f.d.t., pour exiger de la direction :

- le rattrapage des cas litigieux 12/12,
- les transformations de postes nécessaires au reclassement effectif de tous les agents concernés à la date de parution du décret.

Toutes ces actions nationales, et les nombreuses actions locales, en direction des A.d. et des responsables scientifiques ont eu pour conséquence le reclassement de 1.021 agents des professions ouvrières et de cantine, ce qui est un succès important !

MAIS LE COMPTE N'Y EST PAS

SEULE L'ACTION PEUT IMPOSER DE NOUVEAUX RECULS A LA DIRECTION

● 224 ouvriers et personnels de cantine qui ont eu un vote 12/12 en Commission Paritaire Nationale n'ont pas été rattrapés par la Direction.

● Le nombre de postes créés ou transformés n'est pas suffisant pour permettre le reclassement effectif de tous les agents inscrits sur la liste d'aptitude.

● La direction entend appliquer des quotas pour le passage en 1B bis.

● La direction refuse toujours la rétroactivité de la prime pour les deux semestres 1977 aux agents nommés au 1-1-1977.

Action en direction du C.n.r.s. :

● pour exiger que la direction reconnaisse le réel niveau de qualification des 224 agents en titige,

● pour l'aboutissement des autres revendications découlant de l'application correcte du texte.

Action en direction des diverses autorités de tutelle et en particulier des finances

● pour exiger les moyens budgétaires nécessaires au **reclassement effectif de tous** à la date du 24 août 1976. Les ouvriers et personnels de cantine

du C.n.r.s. ont prouvé qu'il était possible de faire reculer la direction du C.n.r.s. et le pouvoir par les succès revendicatifs qu'ils ont imposés par leur action massive et persévérante.

Ils sont convaincus que la solution à tous leurs problèmes spécifiques est étroitement liée à la solution des revendications communes à toutes les catégories et qu'elle passe par l'action convergente et vigoureuse de l'ensemble des personnels.

Ce sont ces raisons qui conduisent le Collectif des P.o.s. du S.n.t.r.s.-C.g.t. à appeler les ouvriers à ne pas lâcher leur pression et à multiplier leurs interventions à tous les niveaux en direction des pouvoirs publics.

Pour rompre le mur d'intransigeance de la direction et des autorités de tutelle, face au lourd contentieux revendicatif concernant :

● les revendications spécifiques aux ouvriers,

● les revendications communes à toutes les catégories de personnel du C.n.r.s.

il n'y a qu'une seule voie : celle de l'action !

Le S.n.t.r.s.-C.g.t. prendra toutes ses responsabilités pour impulser et coordonner les actions diversifiées de tous les personnels afin de les faire converger dans la riposte d'ampleur qui s'impose face à l'attitude du pouvoir et de ses représentants à la direction du C.n.r.s.

Le Collectif des P.o.s. du S.n.t.r.s.-C.g.t. appelle tous les ouvriers à rejoindre la C.g.t. car c'est le moyen pour eux de contribuer d'une manière encore plus décisive à renforcer l'efficacité de l'action syndicale pour la satisfaction de leurs revendications urgentes et pour les changements fondamentaux auxquels ils aspirent.

JEAN OMNES,

membre du conseil syndical national.

BILAN DE LA COMMISSION PARITAIRE NATIONALE SUR LE RECLASSEMENT DES PERSONNELS OUVRIERS, SOCIAUX ET DE CANTINES, APRES LA DECISION DU CNRS CONCERNANT LES DOSSIERS EN LITIGE « 12/12 » DU 19-12-1977

1 **	Ouvriers 2 **	Personnels de cantine 3 **	Personnels sociaux 4 **	Totaux 5 **	Effectifs des catégories 6 **	
					AVANT C.P.N.	APRES C.P.N.
Dossiers vus	1.412	108	12	1.532		
Dossiers retenus	1.142	83	10	1.235		
Dossiers rejetés	239	3	2	244		
Embauchés intégrés après (*)	31	22	0	53		
2B	117	1	0	118	2B	2B
3B - 2B	293	1	4	298	118	511
4B - 2B	34	0	0	34	(9,55)	(41,38)
5B - 2B	60	1	0	61		
3B	67	4	6	77	3B	3B
4B - 3B	66	2	—	68	375	426
5B - 3B	263	3	—	266	(30,36)	(34,49)
6B - 3B	8	6	—	14		
7B - 3B	1	0	—	1		
4B	6	0	—	6	4B	4B
5B - 4B	154	4	—	158	108	241
6B - 4B	69	3	—	72	(8,74)	(19,51)
7B - 4B	3	1	—	4		
8B - 4B	1	0	—	1		
5B	—	2	—	2	5B	5B
6B - 5B	—	13	—	13	487	22
7B - 5B	—	6	—	6	(39,43)	(1,78)
8B - 5B	—	1	—	1		
6B	—	11	—	11	6B	6B
7B - 6B	—	20	—	20	110	35
8B - 6B	—	4	—	4	8,91	(2,83)
					7B - 31	7B - 0
					(2,51)	
					8B - 6	8B - 0
					(0,48)	

(*) Après sortie du décret du 24-8-76.

(**) Colonne 1 : Changement de catégories (ex. 3B - 2B).

Restent dans leurs catégories (ex. 2B) avec changement d'appellation.

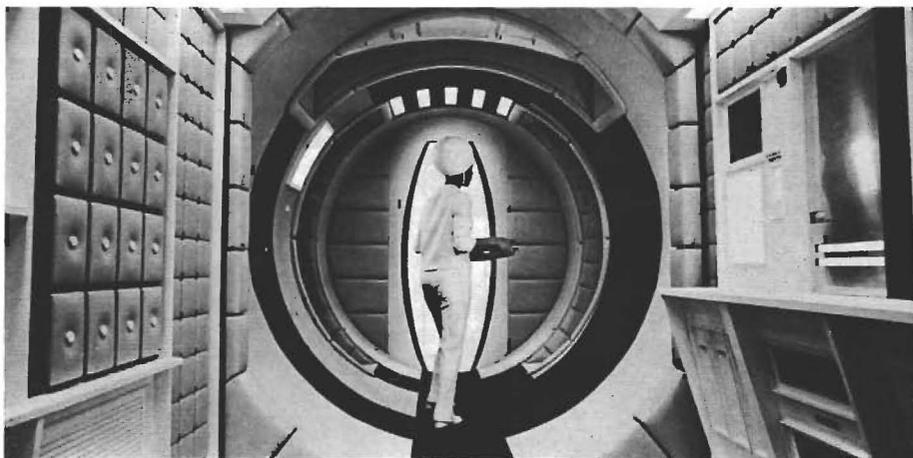
Colonnes 2-3-4-5 : Résultats pour :

- les ouvriers, les personnels de cantine,
- les personnels sociaux, les totaux.

Colonne 6 : Effectifs des catégories avant la C.P.N. et après les décisions de la Direction (entre parenthèses les pourcentages par rapport au nombre total des ouvriers retenus).

L'ACTIVITÉ RÉELLE DES INGÉNIEURS

Pour les ingénieurs le problème de la définition de leurs fonctions, de leurs responsabilités, se pose depuis toujours



La reconnaissance de nouvelles qualifications..

Si l'évolution du travail dans les laboratoires et les services du C.n.r.s. et de l'I.n.s.e.r.m., a en toute combativité, amené les personnels à exiger la reconnaissance de nouveaux métiers, de nouvelles qualifications, pour les ingénieurs le problème de la définition de leurs fonctions de leurs responsabilités se pose depuis toujours.

C'est la grande absence du statut du C.n.r.s. depuis sa naissance. Seuls les ingénieurs informaticiens ont bénéficié de quelques précisions en la matière, mal articulées d'ailleurs sur le reste du statut.

Quant à la O.A. on lui a octroyé une définition tellement floue qu'il est permis de se demander si cela n'a pas été fait pour permettre à la direction du C.n.r.s. d'y placer qui bon lui semble !!

Construit de bric et de broc la partie du statut du C.n.r.s. concernant les ingénieurs est à l'origine de la situation scandaleuse que subissent ces derniers.

Aucune base solide qui permette d'embaucher les ingénieurs ayant déjà de l'expérience. Quelle différence de responsabilité de qualification y a-t-il

entre un ingénieur 2A et un ingénieur 1A ou O.A. ? Quelle fonction doit assumer un ingénieur 1B, un ingénieur 3A, 2A, 1A, 0A ? Silence !

Donc toutes les distorsions sont possibles à l'embauche.

Une des variantes mais pas la seule c'est l'embauche d'un chercheur sur un poste d'ingénieur. Impossibilité de suivre une carrière normale d'ingénieur (laquelle ?) impossibilité de suivre une carrière de chercheur (quasi imperméabilité entre le statut chercheur et le statut I.t.a.).

Dans ce flou volontairement entretenu autour des responsabilités statutaires des ingénieurs la direction du C.n.r.s., et les directeurs de laboratoire dans leur majorité, ont navigué selon leur bon plaisir, toutes les situations existent pour les ingénieurs : chercheurs, techniciens, enseignants, démarcheurs de contrat, directeurs adjoints. Les rémunérations sont dès lors très individualisées et très disparates, le bon vouloir des directeurs y est pour une part non négligeable mais il n'a pas les vertus suffisantes pour combler l'écart scandaleux qui séparent les salaires ingénieurs du privé de ceux

du C.n.r.s. (prime spéciale, reliquat de prime, complément de prime passé sur contrat de recherche, paiement de cours de formation permanente et enseignement technique ou supérieur, etc. n'y prennent pas grand'chose), tout est fait pour que la division s'installe parmi les ingénieurs. Et en particulier les changements de catégorie.

Le contenu d'un dossier permettant de passer de 2A à 1A fluctue un peu comme la mode d'une année à l'autre. D'ailleurs qui contrôle le travail d'un ingénieur hautement spécialisé ? qui peut donner le contenu complet de son activité ? Dès lors qui peut le juger ? C'est souvent du directeur seul que dépend la vie professionnelle d'un ingénieur et sans recours possible.

La présence d'un ingénieur dans une équipe ou un laboratoire est souvent d'une importance capitale pour les recherches qui s'y développent. Avec quel moyen statutaire cet ingénieur peut-il revendiquer la part de responsabilité, la place qui lui revient dans le travail de recherche. De quels moyens dispose-t-il pour la faire connaître, la faire évaluer pour la défendre, pour en changer ? Aucun !! Et avec l'austérité dangereuse dans laquelle on enfonce la recherche les choses s'aggravent : découragement, déqualification.

Une seule certitude, tous les ingénieurs du C.n.r.s. et de l'I.n.s.e.r.m. : sans eux de nombreux services, équipes et labos de recherche n'existeraient pas, n'auraient pas évolué, n'auraient même pas survécu. Éléments indispensables de la structure permanente des labos et services, les ingénieurs voient venir et partir les chercheurs, les directeurs. En vérité, la variété de leur fonction représente une richesse inestimable pour la recherche.

Mais peut-être pense-t-on qu'ils font partie des meubles et qu'on peut les traiter comme tels !

Au fait ? quelle différence entre un centralien sur un poste d'I.t.a. C.n.r.s. et un centralien sur un poste de chercheur C.n.r.s. ? L'un est ingénieur, l'autre est chercheur et cela jusqu'à la retraite !

Une subtilité qui avait complètement échappé aux ingénieurs des laboratoires du C.e.a., de l'O.n.e.r.a., du C.n.e.s., de la S.n.e.c.m.a., de Rhône-Poulenc, de la Thomson. Même les patrons des monopoles n'y avaient pas pensé !

Il est grand temps qu'avec le S.n.t.r.s.-C.g.t. les ingénieurs du C.n.r.s. et de l'I.n.s.e.r.m. fassent le ménage dans leur statut.

C'est la tâche à laquelle s'est attelée la commission nationale des ingénieurs du S.n.t.r.s. Elle s'articule essentiellement sur les axes suivants :

- reconnaissance de la multiplicité et de la richesse des fonctions réelles des ingénieurs C.n.r.s.,

- définition de la qualification, des fonctions, des responsabilités correspondant à chaque catégorie d'ingénieur et donnant droit à un salaire au moins égal à ceux des secteurs privés ou publics qui utilisent des compétences similaires,

- définition d'un nouveau type de contrôle et de jugement du travail des ingénieurs donnant des possibilités réelles de recours contre le jugement arbitraire ou incomplet d'un seul personnel,

- droit à la mobilité de fonction au cours d'une carrière (recherche, application, gestion, enseignement), création de passerelles entre le statut l.t.a. et le statut chercheur permettant d'aller progressivement vers un statut unique pour les ingénieurs et les chercheurs,

- liberté de création de publication, d'information, de formation,

- droit de participation à l'orientation et à la gestion démocratiques des laboratoires des services, et de la recherche publique.

Pour ce faire il est indispensable que toutes les sections créent un collectif ingénieur et le fassent phosphorer sur tous ces problèmes.

Tous ces problèmes ont leur importance car sans une étude et formulation précises des revendications qui en découlent il est utopique de parler de carrière et de salaire.

La commission nationale des ingénieurs du S.n.t.r.s. est à la disposition des sections. Elle attend leurs propositions, leurs critiques, leurs « demandes de service ». La désignation d'un correspondant par section devient un besoin urgent.

Les ingénieurs du S.n.t.r.s. ne seront défendus par leur syndicat que dans la mesure où ils s'occuperont de leurs affaires.

Les P.o.s. et les administratifs avancent par la lutte. Aussi pour que les revendications des ingénieurs s'articulent correctement et en convergence avec celles des autres catégories elles ne doivent pas rester à la traîne. C'est de la responsabilité de chaque section et de son collectif ingénieur.

ROGER BRIOT,

membre du conseil syndical national.

TECHNICIENS

LA RECONNAISSANCE DU MÉTIER

Un sujet qui est à l'ordre du jour et sur lequel nous devons réfléchir et organiser des actions propres à ces catégories



Un phénomène de déqualification qui frappe de plein fouet la masse des techniciens

Les 1.200 agents ouvriers et de service du C.n.r.s. après de longues luttes viennent de franchir un pas important dans la reconnaissance de leurs qualifications professionnelles, mais... le budget 1978 du Plan Barre en ne dégagant pas les crédits nécessaires ne permettra pas de concrétiser financièrement l'application des textes.

C'est dire que les luttes devront se poursuivre et s'amplifier.

A l'occasion du reclassement de ces professions on a entendu des techniciens interroger : « et nous ? » — certains allant même jusqu'à regretter de n'être point considéré comme profession ouvrière !

Sous cet aspect, volontairement provocateur, la réflexion et l'action des techniciens devraient pouvoir s'organiser non pas pour jalouser mais pour imposer au gouvernement et aux directions du C.n.r.s. et de l'In.s.e.r.m. la satisfaction de leurs propres revendications.

Les plans Barre où l'austérité revient

comme une rangaine conduisent à une baisse réelle du pouvoir d'achat des salariés : au 31 décembre 1977 le retard des salaires sur les prix sera pour l'année écoulée de 2 %.

Dans ces conditions la carrière devient un palliatif à la dégradation continue du pouvoir d'achat.

Mais au C.n.r.s. comme à l'In.s.e.r.m. ces « plans d'austérité » se traduisent aussi par un blocage sans précédent des carrières des techniciens.

« Passer » en commission paritaire ou de dérogation devient un exploit ! aussi grand que d'escalader l'Anapurna !...

Sans tenir compte de l'autocensure qui devient malheureusement une pratique courante dans les laboratoires — et contre laquelle nous vous appelons à lutter — mais qui n'est que la conséquence de la pénurie, en 1977 sur 1.925 dossiers d'ingénieurs, de techniciens, d'administratifs proposés à la commission paritaire de changement de catégorie, seuls 122 dossiers ont été retenus, soit 6,34 % des de-

mandes et... 0,97 % des agents du C.n.r.s. !... A eux seuls ces chiffres résument l'acte d'accusation !

Mais fait plus grave si l'on ne considère que les dossiers concernant les techniciens ayant demandé le passage en catégorie 3B, 2B, 1B, 1B bis : 3A sur 1.335 dossiers seuls 51 « heureux élus », soit 3,82 % ont vu du nouveau dans leur carrière.

Après combien d'années ? avec combien de publications scientifiques en titre ? les statistiques en notre possession ne le disent pas ! (se rapporter au tableau ci-dessous).

Bien sûr faut-il corriger ces chiffres par le seul fait que toutes les demandes formulées pour accéder à la 3B, 2B, etc. ne concernent pas que les seuls techniciens, mais convenons tout de même que cette correction ne peut s'opérer que sur un faible nombre de cas et qu'après tant d'années d'expériences accumulées ceux qui n'étaient pas techniciens le sont devenus.

A l'In.s.e.r.m. où nos camarades ont obtenu qu'en commission de dérogation (qui est paritaire et élue) les demandes soient jugées indépendamment des possibilités de nomination effective, ce sont les agents reconnus qualifiés qui attendent de recevoir la rémunération correspondant au niveau de compétence.

Pour les techniciens ayant passé un diplôme la situation est identique.

Au C.n.r.s. ils sont environ 700 à posséder un diplôme donnant droit à l'accès à une catégorie supérieure, dont 500 techniciens environ pour les catégories d'ingénieurs. A l'In.s.e.r.m. ce sont 104 techniciens 6B, 5B, 3B, 2B, 1B qui attendent à partir de leur diplôme leur reclassement en 2B, 1B, 3A et 2A (39 en 2B, 32 en 1B, 19 en 3A, 14 en 2A).

En refusant de prendre en compte et de rémunérer cette nouvelle formation, de nommer ces agents au niveau correspondant à leur véritable qualification — que le laboratoire ne se fait pas faute d'utiliser dans la plu-

part des cas — les directions du C.n.r.s. et de l'In.s.e.r.m. font le jeu du gouvernement, contribuent à l'application des plans d'austérité.

C'est une nouvelle façon d'exploiter un peu plus les techniciens que de ne pas payer leur nouvelle force de travail qui rend de grands services tout de même au laboratoire. Bien sûr l'on peut toujours citer un cas par-ci par-là de techniciens ayant acquis un diplôme ayant peu à voir avec la fonction exercée dans le laboratoire.

Mais, faire de cette exception, une règle — comme le fait la direction du C.n.r.s. — pour tenter de remettre en cause un acquis important à savoir l'inscription automatique sur la liste d'aptitude des titulaires de diplômes relève de la plus pure duplicité.

D'une part, parce que celui qui a préparé avec succès un diplôme ne correspondant pas à son travail a bien le droit de faire valoir ses nouvelles compétences dans une nouvelle discipline à condition bien sûr de trouver l'emploi correspondant dans un laboratoire — comme il n'y a pas de création d'emploi on mesure combien les discours sur « la mobilité » de la main-d'œuvre ou sur l'inadéquation entre formation et emploi relèvent de la plus pure supercherie !

Qu'au C.n.r.s. ou à l'In.s.e.r.m. des responsables emboîtent le pas à de telles manœuvres n'est pas fait pour les grandir ni pour les qualifier quand ils prétendent défendre nos laboratoires.

D'autre part, lorsqu'un technicien dans un laboratoire prépare un diplôme qui servira directement à son travail comme cela se fait dans bien des laboratoires universitaires et que la direction du C.n.r.s. entend ne pas en tenir compte par rapport à ceux qui travaillent dans les laboratoires propres elle fait un double aveu.

1°) ceux des laboratoires propres n'ont pas la possibilité matérielle (temps essentiellement, et choix des formations que peut suivre ou non un agent) de faire une telle formation, ce qui n'est guère glorieux pour un organisme de recherche qui vise l'exemple

en matière de formation de ses agents ! ;

2°) si tel était le cas dans les laboratoires universitaires — ce qui est loin d'être la réalité car c'est en rencontrant beaucoup de difficultés qu'en général quelques techniciens arrivent à suivre des cours en faculté, le soir notamment — cela voudrait dire que la direction du C.n.r.s. « subira » malgré elle quelque chose qu'elle ne souhaiterait pas !

Qui peut prendre au sérieux ce souci de justice exprimé par le C.n.r.s. ?

En tout cas pas les techniciens des laboratoires propres du C.n.r.s. ou associés qui n'en peuvent mais de ne pouvoir suivre les cours qu'ils désirent — qui bien souvent en prenant sur le temps de repos ou de loisir se « rabattent » sur les cours du C.n.a.m. où l'on sait que seuls 3 % des inscrits arriveront après 8 à 11 ans d'étude au titre d'ingénieur.

En tout cas pas pour les techniciens ayant acquis un diplôme puisque dans l'état actuel de la politique du C.n.r.s. ils ne peuvent monnayer leur nouvelle qualification.

Oui ! assurément, ce sont les techniciens, malgré l'absence de perspectives de carrière qui défendent leur outil de travail, leur compétence lorsqu'ils font l'immense effort d'approfondir leur connaissance lorsqu'ils se battent pour que l'on actualise et rémunère leurs nouvelles compétences.

Consciemment ou non, par cette attitude, ils luttent contre le phénomène de déqualification qui frappe de plein fouet la masse des techniciens du C.n.r.s. et de l'In.s.e.r.m. tant la dégradation des moyens de recherche se fait sentir dans tous les domaines.

En vérité, que le technicien ait l'expérience et la pratique (commission paritaire) sans pour autant avoir un diplôme correspondant. Ou qu'il ait le diplôme et la formation sans avoir nécessairement la même expérience dans un cas comme dans l'autre, même si l'on utilise ses compétences réelles on ne les rémunère pas au

Passage en commission paritaire des techniciens en 1977

Accès à la catégorie	Technicien				Ingénieur			Pos		
	3B	2B	1B	1Bbis	3A	2A	1A	4B	5B	6 à 8B
Nombre de demandes	329	405	327	44	230	82	244	36	15	13
Nombre de retenus	18	14	10	1	8	7	16	2	12	13
Pourcentage retenus/demandes	5,5 %	3,4 %	3 %	2,3 %	3,5 %	8,5 %	6,5 %	5,5 %	80 %	100 %

niveau adéquat : C'est une façon comme une autre de « presser le citron ». Mais c'est aussi une façon comme une autre malgré les vertueuses intentions du directeur administratif et financier du C.n.r.s. de vider la formation permanente et continue de son contenu.

A quoi sert d'encourager à étudier si ce n'est pour ne point reconnaître et rémunérer la nouvelle force de travail.

A moins que la formation permanente au C.n.r.s. ou à l'I.n.s.e.r.m. ne soit développée que pour mieux ajuster la main-d'œuvre existante aux stricts besoins des techniques nouvelles utilisées dans les laboratoires.

A ce moment-là que la direction du C.n.r.s. ou de l'I.n.s.e.r.m. ait la franchise de parler d'adaptation de l'homme au poste de travail et non de formation permanente.

A ce moment qu'elles disent : « les besoins des laboratoires évoluent au fil des développements des travaux de recherche, les techniques changent, l'obsolescence des appareils est une réalité, par conséquent les techniciens doivent pouvoir « suivre », « évoluer » pour permettre la poursuite des travaux mais comme la masse salariale du C.n.r.s. ou de l'I.n.s.e.r.m. atteint un seuil critique que le gouvernement nous interdit de dépasser, nous vous demandons de faire un effort de formation que nous ne pouvons pas rémunérer ».

Non seulement un tel discours aiderait les techniciens à prendre conscience des mécanismes de l'exploitation développés par le gouvernement, mais aiderait grandement à développer l'action pour changer radicalement l'orientation.

Au reste, lorsque la délégation du directoire du C.n.r.s. conduite par son directeur général est allée au ministère n'a-t-elle pas fait un pas en ce sens ?

Pourquoi diable lui faut-il aller en sens contraire lorsqu'il s'agit d'améliorer la situation des techniciens. Aurait-elle deux langages ?

En réalité c'est sur notre action, notre attitude à unir tous les techniciens que nous pouvons compter avant tout pour créer les conditions du changement véritable dans notre situation matérielle et morale.

C'est la reconnaissance du métier de technicien qui est à l'ordre du jour et pour lequel nous devons réfléchir, lutter, organiser des actions propres aux techniciens.

GABRIEL PAGE.

LIBERTÉS

ETRE CITOYENS A PART ENTIERE

Défendre le droit syndical,
c'est défendre nos revendications

La France c'est bien connu est un pays de liberté, d'égalité, de fraternité... Du moins c'est ce qu'affirment les frontons de ses édifices publics.

De plus, télévisions, radios, grande presse, ne cessent de le claironner, jamais nous n'avons connu libéralisme aussi avancé. Le président de la République a même écrit un livre sur la question.

OUI, MAIS VOILA !

Si nous avons de plus en plus de mal à vivre, que nos conditions de rémunération et de travail ne cessent de se dégrader et que nous revendiquions...

Nous serions accusés de naufrageurs de l'économie.

Que nous nous réunissions avec d'autres collègues, pour discuter de notre situation, des revendications à satisfaire et des moyens à mettre en œuvre pour obtenir gain de cause, nous serons accusés de faire de la « politique ».

Nous serons accusés... Entendons-nous, tout de même, il n'y a aucune raison de nous traumatiser d'une telle accusation. Ne vient-elle pas d'hommes et de personnalités, passés maîtres dans l'art de masquer leur politique anti-sociale et leur autoritarisme derrière de belles phrases, sur « la concertation », « les libertés », etc., tout en s'en prenant avec acharnement à l'exercice du droit syndical et de grève.

Et ne croyions surtout pas que nous échappions à une telle offensive. Nos directions d'organismes s'activent, elles aussi, dans ce domaine.

Défendre le droit syndical, ce n'est effectivement pas l'affaire des seuls « syndicalistes ».

Les personnels, en défendant le droit syndical, défendent en réalité leur droit à revendiquer.

En effet, comment ne pas voir, que « la concertation souriante » ne suffisant plus à contenir l'action, nos directions poussent plus loin les pressions et les interdits (retenue pour fait de grève, pointage des personnels en assemblée générale, la grille anti-statutaire...) avec la volonté politique de « museler » la protestation et l'expression revendicative des personnels.

Il s'agit donc bien d'une question de première importance, qui concerne chaque agent du C.n.r.s. et en premier lieu chaque adhérent du syndicat.

Accepter ne serait-ce qu'une seule intimidation, la moindre pression, la remise en cause du droit syndical et de grève. C'est en définitif accepter « la conception libérale » que le pouvoir, nos directions, veulent nous imposer.

Celle qui ferait de nous un simple rouage du travail, sans pensées ni opinion.

Cette conception nous devons la refuser.

Nous revendiquons le **droit** d'être des citoyens à part entière sur le lieu de travail, plus de démocratie (la vie sociale sur le lieu de travail et dans le pays, en a grandement besoin).

Voilà pourquoi nous luttons, voilà pourquoi nous imposerons de nouveaux reculs à nos directions.

JEAN-PIERRE RICCIO.

NOS CARRIÈRES

VERS UNE CONVERGENCE DES LUTTES

Quelle est la situation des I.t.a. du C.n.r.s. et de l'I.n.s.e.r.m. ?

Tout d'abord il y a pour tous les agents une perte continue du pouvoir d'achat. Rien que pour l'année 1978 la hausse des prix aura dépassé de plus de 2 % les augmentations de salaire. Il a fallu l'annonce de la grève du 1^{er} décembre pour que le gouvernement revienne sur son intention d'aligner simplement les salaires au début de l'année 1978 sur l'indice truqué de l'I.n.s.e.e. et soit contraint d'augmenter les traitements au 1^{er} décembre.

L'insuffisance des salaires met encore plus en relief le blocage des carrières des personnels au C.n.r.s. et à l'I.n.s.e.r.m.

- blocage des carrières au sein d'une même catégorie (carrière minimum par suite de la faible amplitude indiciaire,
- blocage des carrières au niveau des changements de catégories liés à l'évolution de la qualification, par suite de la politique d'austérité appliquée au C.n.r.s. et à l'I.n.s.e.r.m. (peu de promus aux commissions paritaires ou de dérogation, 20 % des personnels sont inscrits sur une liste d'aptitude et attendent leur nomination effective, etc.).

LES PERSONNELS SONT-ILS CONSCIENTS DE LEUR DECLASSEMENT ?

L'insuffisance des salaires rend encore plus impérieuse la revendication de la prime à 20 %. Le besoin de justice est grand : l'ampleur sans précédent de la lutte des administratifs pour une prime identique à celle des techniciens en est une illustration. Or cette discrimination sur la prime existe aussi entre les techniciens et

les ingénieurs. La prime à 20 % est donc une revendication commune à tous les personnels.

Presque toutes les luttes menées ces dernières années au C.n.r.s. par diverses catégories des personnels l'ont été sur la base du déclassement de leur qualification professionnelle. Ainsi en est-il des personnels ouvriers, sociaux et de cantine qui par leurs actions ont pu faire constater leur déclassement pratiquement général et qui continuent leur lutte pour l'obtention des moyens nécessaires au reclassement de tous ces agents. Ainsi en a-t-il été des dessinateurs, des informaticiens... Ainsi en a-t-il été des hors-statut pour leur intégration sans déclassement ni perte de salaire.

Ainsi en est-il des administratifs qui, si ils ont mis en avant la revendication de la prime posent aussi le problème de leur déclassement. Ainsi en est-il des ingénieurs pour leur reclassement dans le cadre de la réforme de la catégorie A.

Les agents ressentent également leur déclassement par suite de l'absence de promotion liée à la pénurie budgétaire.

Cette année une centaine de postes ont été créés. Cela signifie que le nombre de promotions va être très faible. Cela signifie aussi qu'un grand nombre d'excellents dossiers justifiant un changement de catégorie vont être rejetés !

A cela il faut ajouter la volonté de la direction d'économiser de l'argent sur le dos de ses agents.

TOUT EST BON POUR FAIRE PAYER L'AUSTERITE AUX PERSONNELS

Nous sommes en janvier, et les feuilles de notation et les formulaires pour

les demandes de changement de catégorie ne sont toujours pas dans les laboratoires, bien sûr on va invoquer la grève des administratifs, pour tenter de leur faire porter une responsabilité qui n'incombe qu'à la direction, ou bien l'attente de la parution des textes de la commission paritaire.

En fait rien n'excuse ce retard, sinon la volonté de payer aux agents le plus tard possible les augmentations qui leur sont dues, ainsi du fait de l'inflation galopante on aura réalisé une économie, sur le dos des personnels.

A propos de la commission paritaire, si la direction a été contrainte par l'action de mettre en place par voie d'élection (arrêté du 13-12-1977) une commission plus représentative des personnels, elle refuse toujours de négocier sur ses prérogatives de même que sur celle des C.p.p.r., et elle a manœuvré pour restreindre au maximum les aspects positifs du texte.

De toute façon rien n'empêchait de préparer le travail des avancements 1978 sans attendre la parution de l'arrêté puisque rien n'est modifié quant au rôle de la commission.

Cette situation, les personnels du C.n.r.s. et de l'I.n.s.e.r.m. n'en veulent plus !

OU EN SONT LES REFLEXIONS DU SNTRS-CGT SUR LA CARRIERE ?

Ces réflexions tendent à apporter des solutions aux revendications de chaque catégorie de personnel par rapport à leur déclassement à partir de nos revendications fondamentales, telles :

- revalorisation des bas salaires, le minimum de rémunération étant porté à 2.500 F au 1-1-1977,

● garantie du pouvoir d'achat pour tous et progression plus rapide pour les petits et moyens salaires,

● rétablissement du lien entre qualification, classification et salaire pour l'établissement d'une grille nationale unique. Cette grille adaptée aux métiers de la recherche scientifique permettant le reclassement de tous les I.t.a. sans discrimination dans la mesure où tous sont indissociablement liés à l'activité de recherche,

● définition des classifications et garantie d'un déroulement de carrière convenable avec ses deux aspects : la carrière à l'ancienneté (carrière minimum) et la carrière liée à l'élévation de la qualification professionnelle (par changement de catégorie),

● établissement d'une hiérarchie équitable.

Nous avons publié un document qui est actuellement discuté par tous les adhérents du S.n.t.r.s.-C.g.t. La tribune de discussion a été ouverte afin de permettre à tous de s'exprimer sur ces questions.

Cependant si ce débat est nécessaire et prépare notre XVI^e congrès il ne doit pas rester uniquement théorique mais doit déboucher rapidement vers l'action.

LE SNTRS-CGT APPELLE LES PERSONNELS A RENFORCER LEUR ACTION

Le ras-le-bol chez tous les agents est général. Tous sont déclassés.

Devant une telle situation, le S.n.t.r.s.-C.g.t. avec le S.n.c.s. ont proposé une rencontre à toutes les organisations syndicales du C.n.r.s. et de l'I.n.s.e.r.m. pour décider ensemble de l'action de haut niveau qui s'impose, dans la deuxième quinzaine de janvier :

● pour que cesse le scandale des agents inscrits indéfiniment sur liste d'aptitude,

● pour un fonctionnement démocratique des commissions paritaires,

● pour que les commissions se réunissent sur le suivi de carrière de tous les agents,

● pour l'ouverture de véritables négociations sur la carrière,

● pour le succès des luttes en cours des diverses catégories sur leurs problèmes spécifiques.

JEAN-CLAUDE GINET.

AVANCEMENT 1978

QUELLE PROMOTION ? DANS QUELLES CONDITIONS ?

La lettre ci-dessous, que nous avons adressée à la direction du CNRS, résume très exactement la situation de la promotion et de la notation pour 1978

Monsieur le Directeur,

Deux éléments d'importance touchant à la promotion et à la notation des ingénieurs, techniciens et administratifs, nous conduisent à vous renouveler notre demande d'être reçus d'urgence par la direction du C.n.r.s.

Le premier de ces éléments concerne les dossiers de promotion et de notation qui ne sont toujours pas parvenus aux « notateurs ».

Aujourd'hui, la direction du C.n.r.s. ne peut plus arguer d'un léger contretemps, encore moins imputer l'ampleur du retard, à la grève des administratifs.

Un tel retard est démonstratif d'une volonté délibérée. N'a-t-on pas entendu que les commissions nationales d'avancement ne se tiendraient pas avant juillet 1978 ? Ce qui aurait pour conséquence directe d'amputer un peu plus le pouvoir d'achat des personnels bénéficiant d'un avancement d'échelon ou de changement de catégorie.

Ne circule-t-il pas le bruit que la direction du C.n.r.s. modifierait les formulaires des dossiers de notation et de promotion ? Dans quel but ? Et pourquoi ? Sans en discuter le principe et les modalités avec les syndicats, ce qui se prépare, est-il inavouable ?

Le deuxième élément, c'est la parution de l'arrêté du 13 décembre 1977 relatif à la Commission Paritaire des Personnels contractuels techniques et administratifs du C.n.r.s.

Le contenu de cet arrêté confirme en tous points le caractère unilatéral et autoritaire de l'attitude de la direction du C.n.r.s., que nous avons mis en évidence dans notre lettre du 18 juillet 1977. C'est aussi une démonstration sans ambiguïté de la remise en cause des engagements de la direction du C.n.r.s., tels qu'ils ont été souscrits :

— Dans « Le relevé des conclusions des entretiens administration-syndicats des 23 novembre et 8 décembre 1976... ».

— Au cours des diverses réunions administration-syndicats du premier trimestre 1977, relatives au rôle, prérogatives et composition des Commissions tant régionales que nationales. Négociation interrompue unilatéralement par la direction du C.n.r.s. et non reprise depuis, malgré de nombreuses interventions tant de la part de la C.g.t. que de la C.f.d.t.

Pour notre syndicat, enfin, la parution de l'arrêté qui modifie la situation statutaire des dispositions antérieures (C.p.p.r.-C.p.n.), ne saurait être le prétexte d'un quelconque nouveau retard de la promotion des personnels. Il faut rappeler que la décision concernant la tenue des C.p.p.r. en 1977, n'était valable que pour l'année considérée.

En résumé, la direction du C.n.r.s. a accumulé les obstacles ; elle a refusé de poursuivre la négociation sur les nombreux points encore en suspens.

Les personnels jugent déjà sévèrement cette attitude de la direction du C.n.r.s., cette dernière ne peut échapper au fait qu'elle est seule responsable du retard déjà constaté, de la notation et de la promotion des personnels, de l'absence de fait des dispositions statutaires, nécessaires à l'examen des dossiers.

Notre syndicat vous fera parvenir dans les prochains jours, un Mémoire sur l'ensemble du « dossier avancement-commissions ».

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos respectueuses salutations.

**Le secrétariat national
du S.n.t.r.s.
(le 4 janvier 1978).**

CETTE lettre est l'une des nombreuses initiatives qu'a prises le syndicat, pour que l'action des personnels se développe très rapidement, sur l'ensemble des points que nous avons mis en évidence dans notre Bulletin de la recherche scientifique n° 181 (se reporter à l'article « Notations ? Promotions ? et Blocage des carrières »).

De leur côté, les bureaux de section ont reçu un courrier syndical conséquent sur les modalités pratiques de cette action, avec en particulier :

- un dossier à remettre à chaque notateur. Ce dossier comprend : une lettre et un mémoire sur l'ensemble des revendications du S.n.t.r.s.-C.g.t.

Il a un triple objectif, demander à chaque notateur :

— de ne pas remplir la grille anti-statutaire,

— de ne pas auto-censurer ses demandes en ne présentant pas en changement de catégorie, des agents qui le méritent, du fait du nombre ridicule des promotions possibles,

— de soutenir les initiatives syndicales de la C.g.t. ;

- une pétition nationale, un des éléments importants de l'action, pour contraindre la Direction du C.n.r.s. à revenir à la négociation sur l'ensemble des points touchant à la promotion et aux commissions d'avancement.

LES CHOSES BOUGENT TRES VITE

La lettre ci-dessus, le met en évidence, les choses bougent très vite. Par son attitude unilatérale et autoritaire, la direction du C.n.r.s. a retardé considérablement la promotion 1978, avec les conséquences financières qui en découlent pour les personnels.

La direction nationale du syndicat a pris une série d'initiatives pour faire reculer la direction du C.n.r.s. Mais ce recul n'est possible que dans la mesure où l'ensemble du syndicat, c'est-à-dire, ses adhérents, en font leur affaire :

- en signant et en faisant signer massivement la pétition,

- en participant concrètement aux initiatives et actions que doivent prendre les sections syndicales,

- en étant candidat du syndicat à l'élection des commissions d'avancement.

JEAN-PIERRE RICCIO.

HORS-STATUT

UN COMBAT SANS MERCI POUR NOTRE STATUT

Nos actions ont ouvert des brèches

L'élargissement de ces brèches dépendra de l'ampleur de la participation à la lutte

Devant la violente offensive déclenchée contre notre statut par le biais des conditions scandaleuses d'intégration des hors-statut, la participation des travailleurs aux luttes s'est considérablement élargie.

Face à l'ampleur de ce développement, le pouvoir perd du terrain, cède peu à peu. Mais il n'a pas perdu ses griffes.

UNE TENTATIVE DE LICENCIEMENT

Voici, parmi bien d'autres, un exemple concret d'attaque de notre statut.

L'affaire se passe au C.e.r.e.q. (Centre d'études et de recherches sur la qualification professionnelle). Les personnels sont payés sur postes budgétaires de l'Etat ; les « décisions d'embauche » qui les concernent font référence au statut du C.n.r.s.

A la mi-novembre, le directeur du centre adresse une lettre de licenciement à l'un des agents. Aucun motif n'est invoqué ; simplement l'affirmation « vous ne remplissez plus les conditions nécessaires pour remplir vos fonctions »... Pas de communication du dossier. Pas d'avis d'une commission de discipline.

Au cours d'une entrevue, le directeur est mis en difficulté par les syndicats : il ne peut montrer aucun article du statut lui permettant de procéder à un tel licenciement, dans de telles conditions d'arbitraire. Seule réponse : « Le motif de ce licenciement n'est pas dans le statut ; je n'ai donc pas à respecter la procédure de licenciement définie par le statut » !!

Si ce directeur réussissait sa manœuvre, il s'agirait d'un **précédent très grave pour tous les personnels statutaires et assimilés**. Si ce « fait du Prince », mis au point et réalisé dans un petit centre (120 personnes) où les personnels, à défaut de statut national, sont simplement assimilés au statut C.n.r.s., était toléré, rien ne s'opposerait plus à ce qu'une telle

mesure menace désormais — outre les dizaines de milliers d'agents assimilés — les 50.000 agents du C.n.r.s., de l'In.s.e.r.m. et de l'enseignement supérieur !

La section locale du S.n.t.r.s.-C.g.t. ne s'y est pas trompée : parallèlement à l'organisation locale des luttes menées avec la section C.f.d.t. (manifestations, pétitions, démarches auprès du directeur et des autorités de tutelle et engagera dans un second temps, si le recours gracieux est rejeté, un recours en tribunal administratif.

Premier résultat de l'action locale : le directeur de l'O.n.i.s.e.p., dont le C.e.r.e.q. constitue l'un des départements, vient pour la première fois de confirmer par écrit aux sections syndicales que les principes de gestion définis par le statut C.n.r.s. sont applicables aux agents du C.e.r.e.q. Cette confirmation est, en fait, un désaveu des tentatives menées depuis plusieurs mois par le directeur du C.e.r.e.q. contre l'assimilation au statut C.n.r.s.

TROIS AXES REVENDICATIFS

- s'opposer aux licenciements,
- extension du plan d'intégration,
- niveau des intégrations.

Les licenciements, disséminés ici et là, se développent. Par exemple :

- 1 au C.e.r.e.q. (voir ci-dessus),
- 1 à l'A.s.t.e. (Association pour le développement des sciences et techniques de l'environnement, régie par la loi de 1901) ; contrat de travail à durée indéterminée ; prétexte : travail terminé) ;

- 2 à l'Ecole polytechnique : contrats de recherche du C.o.r.d.e.s. et du ministère de la Qualité de la vie ; prétexte : plus d'argent ;

- 19 au C.r.e.d.o.c. (Centre de recherche pour l'étude et l'organisation des conditions de vie, régi par la loi de 1901) ; contrats de travail financés par une subvention du Commissariat

du Plan et par diverses conventions émanant d'organismes publics ; prétexte : crise financière.

● 21 au B.e.t.u.r.e. (Bureau d'études des techniques de l'urbanisme et d'équipement ; société civile de la Caisse des dépôts et dont le financement est 100 % d'origine publique) ; contrats de travail régis par une convention collective ; prétexte : décentralisation - restructuration.

Remarque : Les personnels du C.r.e.d.o.c. et du B.e.t.u.r.e. sont affiliés au syndicat national des personnels des bureaux d'études (S.n.p.b.e.-C.g.t.) avec lequel le S.n.t.r.s. développe, sur les problèmes des hors-statut, des liens étroits d'information réciproque et de coordination des actions et des revendications.

L'extension du plan d'intégration se heurte au refus des finances. Pourtant les luttes menées depuis des années et renforcées ces derniers mois ont permis une première brèche : le ministère des Finances accepte enfin que certaines associations 1901 dites « associations-relais » entrent dans le cadre du plan d'intégration. Il refuse toujours cette mesure pour celles qu'il appelle « associations de structure », mais admet qu'elles continuent à rétribuer sur crédits de l'enveloppe-recherche. C'est un recul important du pouvoir : élargissement des intégrations d'un côté, financement permettant de limiter les licenciements de l'autre. Mais il n'en reste pas moins que nombre d'associations 1901 ainsi que les contrats hors-enveloppe - recherche (D.r.m.e. par exemple) demeurent exclus. La lutte doit se renforcer pour faire sauter ces deux verrous.

Le niveau d'intégration reste insuffisant et les pertes de salaires sont encore fréquents. Cependant Orsay a obtenu, par ses actions de masse, que les décisions de la commission locale d'avancement soient prises en compte : les dossiers seront donc présentés à nouveau au contrôleur financier. C'est un acquis important, qui doit pouvoir être étendu à d'autres universités et laboratoires.

LES ACTIONS

Les actions locales prennent des formes diverses appropriées à chaque centre : de la délégation à la grève, avec intervention auprès des directions, des ministères, des préfets, des élus locaux... Par exemple, au cours du dernier trimestre de 1977 :

● à Paris VII, sur les pertes de salaires.

Journée labo-portes ouvertes, journée d'action, assemblée générale, entrevue avec le président de l'Université, menaces de grève. **Résultat** : intervention

personnelle du président de l'Université auprès de la direction du C.n.r.s.

● à Orsay, sur le niveau des intégrations et les pertes de salaire (52 pertes de salaire, allant jusqu'à 1.250 F, sur 123 intégrés). A l'initiative de la C.g.t. : pétition portant 2.066 signatures, défilés de 400 manifestants, grèves de 48 h, assemblée générale et tracts d'information, interventions auprès des instances de la Fac, du S.e.u., du C.n.r.s., des élus locaux. Intervention des instances de la Fac auprès des organismes de tutelle.

Le 16 novembre au matin, 300 personnes au S.e.u. **Résultat** : révision des dossiers par le C.n.r.s. et le contrôleur financier.

● en Sciences humaines et sociales, sur l'extension du plan d'intégration. Assemblée générale et tracts d'information, manifestations au C.n.r.s. et interventions auprès des commissions du Comité national, grève spontanée de la faim de trois agents à la M.s.h. et A.g. de discussion, interventions auprès des autorités de tutelle. **Résultat** : déblocage des directives des finances sur les associations 1901.

● au Centre d'études nucléaires de Grenoble, sur les licenciements. Assemblée générale, délégations au C.e.a. des syndicats C.g.t.-C.e.a., C.f.d.t.-C.e.a. et S.n.t.r.s. **Résultat** : pré-examen du problème par la direction du C.e.a.

● à Polytechnique, le 18 novembre, manifestation de 150 personnes rejointe par 300 manifestants d'Orsay, empêchant Raymond Barre, qui venait au colloque de... la C.g.c. sur « les nouveaux cadres » d'atterrir en hélicoptère sur l'esplanade prévue. **Résultats** : reçus par le chef de cabinet de Barre qui « transmettra au patron » (sic).

● le 19 novembre (eh oui, un samedi matin !), 50 manifestants d'Orsay distribuent des tracts à l'occasion de la venue de Saulnier-Séité à ce même colloque C.g.c. (que de beau monde !). **Résultat** : le sous-préfet s'engage à transmettre à Saulnier-Séité et à Barre, et à rapporter leurs réponses au cours d'une entrevue.

La journée du 16 novembre a été une journée d'animation et de dénonciation de la situation des hors-statut de la recherche, organisée par le S.n.t.r.s.-C.g.t. et C.f.d.t. de l'In.r.a. et ceux des bureaux d'études.

1.000 agents — hors-statut et statutaires, avec une forte proportion de hors-statut — se sont réunis et ont échangé leurs soucis et leurs expériences de luttes dans le hall du Centre Beaubourg. Les sections syndicales ont exposé la situation de leurs labos et dénonçant la condition de hors-

statut. Un film a été présenté en non-stop au public, présentant des interviews de hors-statut. 10.000 tracts ont été distribués au public. La presse — Agence France-Presse, Agence Centrale de Presse, « Le Monde », la « Vie Ouvrière », etc. — était présente, interviewant des hors-statut, notant les interventions des représentants syndicaux, prenant des photos. Dans l'après-midi, un cortège de 400 personnes, banderoles syndicales en tête, a défilé dans les rues de Paris, en distribuant des tracts au public, jusqu'au Ministère des Finances.

Les appels massifs à l'opinion publique et l'important retentissement de ces actions locales et de la journée du 16 dans une douzaine de journaux nationaux de toutes opinions et dans plusieurs journaux régionaux ne sont certainement pas étrangers aux succès revendicatifs remportés ces derniers mois.

Le 1^{er} décembre, dans le cadre de la grève nationale interprofessionnelle et des manifestations, les revendications sur les problèmes des hors-statut ont à nouveau été exprimées avec vigueur, en province et à Paris.

Le 15 décembre, le S.n.t.r.s. s'est associé pleinement à la journée d'action lancée par le S.n.p.e.s.b.-C.g.t. : débrayages, télégrammes vers le S.e.u. et les différentes autorités de tutelle, pétitions, tracts, délégations vers les rectorats et les préfetures, rassemblement à Paris, voitures décorées, contacts avec la presse, la radio, la télévision.

ET MAINTENANT ?

L'avenir dépend de vous.

L'importance de la participation des travailleurs à ces actions ne doit pas nous cacher que, en face de la gravité des problèmes et de l'entêtement du pouvoir, le niveau des luttes, bien qu'élevé, n'est pas suffisant.

Nous étions 1.000 à Beaubourg le 16 novembre, alors qu'il y a au moins 15.000 statutaires et hors-statut dans la région parisienne !

Nos actions ont ouvert des brèches. L'élargissement de ces brèches dépendra de l'ampleur de la participation à la lutte. De nombreuses actions vous seront proposées dans les prochaines semaines, les prochains mois. Venez-y nombreux, entraînez avec vous vos collègues de travail, par exemple en discutant avec eux des pages 12 et 13 du B.r.s. n° 180 (septembre 1977).

Se battre pour l'intégration correcte des hors-statut, c'est défendre notre statut.

C'est donc l'affaire de tous.

GUY BERNET.

LE CNRS PEUT ET DOIT PRENDRE SES RESPONSABILITÉS

Seule la titularisation
est capable d'apporter de sérieuses améliorations
et de réelles garanties

En mai 1968 (bientôt 10 ans !) la direction du C.n.r.s. prenait l'engagement « de s'efforcer de faire aboutir un régime de type fonction publique et de faire procéder aux études nécessaires » (engagement confirmé lors de la réunion du 30-5-1975 du groupe de travail « retraite »).

Certes, les études n'ont pas manqué !

En 1971, plusieurs réunions d'un groupe technique ont abouti à un projet de régime de pension type fonction publique financé par une caisse autonome.

En avril 1974, ce projet n'ayant rencontré que des obstacles auprès des ministères de tutelle, la direction du C.n.r.s. nous informe qu'elle y renonce.

En juin 1974, sous la pression des personnels, un nouveau groupe de travail se met en place et procède à des études comparatives entre notre système actuel et celui des fonctionnaires. Ces études ne font que confirmer ce que notre syndicat a toujours dénoncé, à savoir les insuffisances du régime des non-titulaires qui donnent des droits bien inférieurs à celui des titulaires.

Le groupe de travail s'enlise ensuite dans la formulation de revendications qui ne s'adressent qu'à l'I.r.c.a.n.t.e.c. et qui ne diffèrent guère de celles proposées en 1970 par le D.a.f. alors en place.

Des initiatives du C.n.r.s. ? Aucune. **Aussi dès le 20 janvier 1975**, le S.n.t.r.s., tout en réaffirmant que seule la titularisation était capable d'apporter de sérieuses améliorations et de réelles garanties, propose l'étude d'un

système de pré-retraite, financé par le C.n.r.s., sur la base de la plateforme revendicative adoptée par son 14^e congrès (mai 1974).

« Dans le cadre du programme de la C.g.t. (75 % du salaire à 60 ans), et en mesures transitoires, obtention d'un système de pré-retraite permettant à ceux qui le désirent une mise en situation de non activité dès 60 ans avec allocation mensuelle au moins égale à celle à laquelle peut être estimé l'ensemble des retraites qu'ils auraient acquises à l'âge de 65 ans — sans toutefois qu'elle puisse être inférieure à 75 % du salaire précédant la date de mise en non activité. »

Les représentants de notre syndicat fournissent divers documents, en particulier une étude très détaillée de tous les systèmes de pré-retraite existant en France parue dans le numéro du 15 mai 1975 de « Lamy Social ».

En 1975, le groupe de travail se réunit cinq fois.

Le 13 janvier 1976, il transmet le bilan de son travail à la direction du C.n.r.s. dont les points essentiels sont :

- le souhait d'un certain nombre de réformes touchant le régime I.r.c.a.n.t.e.c.,
- l'institution d'un régime de pré-retraite,
- le souhait d'une structure permanente de renseignements au niveau des administrations déléguées et des services centraux.

Le 4 juin 1976, la direction du C.n.r.s. donne un avis favorable, transmet le

bilan à l'I.r.c.a.n.t.e.c. mais ne dépose aucun texte auprès des ministères de tutelle.

Où en sommes-nous 18 mois après ?

PROJET DE LA PRE-RETRAITE

Le 27 octobre 1977, la direction informe les syndicats qu'elle a déposé le projet auprès des ministères de tutelle.

En juillet 1977, tous les travailleurs du secteur privé ont obtenu un régime de pré-retraite financé par les A.s.s.e.-d.i.c. Les non-titulaires de l'Etat ne cotisant pas aux A.s.s.e.d.i.c. en sont exclus. Ils sont donc les seuls travailleurs à ne pouvoir partir à 60 ans dans des conditions acceptables.

Le C.n.r.s. et les autres établissements de recherche sont les seuls dans la fonction publique à avoir le triste privilège de n'employer pratiquement que des non-titulaires. Il est donc de leur responsabilité de prendre toutes initiatives pour faire appliquer à leurs personnels des textes identiques à ceux du secteur privé. Le C.n.r.s. avait promis de contacter ces autres organismes pour conjuguer leurs efforts. L'a-t-il fait ?

STRUCTURE DE RENSEIGNEMENTS

Notre syndicat a toujours déclaré qu'une telle structure était utile mais très insuffisante estimant qu'il fallait aller au-delà de l'information et prévoir des structures, si possible proches des agents (administrations déléguées, groupe de labos) capables de les aider à constituer l'ensemble de leur dossier retraite aussi bien pour les services effectués dans le secteur privé qu'au C.n.r.s. Il est de règle que c'est au dernier employeur qu'incombe cette responsabilité.

Ces structures doivent avoir des moyens suffisants : local d'accueil agréable — personnel qualifié, en nombre suffisant permettant de consacrer le temps nécessaire à la recherche de tous les droits des intéressés même quand ceux-ci sont déjà à la retraite, de s'occuper des ayant-droits...

A notre connaissance, seul l'administrateur délégué de la quatrième circonscription a pris de réelles dispositions en créant un demi poste pour ce travail. Egalement un demi poste a été créé au quai A.-France mais jusqu'à présent sans les moyens indispensables (pas de bureau, pas d'instructions, pas de formation spéciale...). Presque tout reste encore à faire

pour répondre aux besoins des retraités.

AMENAGEMENT DES HORAIRES ALLONGEMENT DES VACANCES

Bien d'autres solutions existent pour alléger le travail des agents qui à partir de 55 ans éprouvent souvent des difficultés à assurer normalement leur fonction. Bien des exemples sont décrits dans le document de « Lamy Social » et ne sont donc pas ignorés de la direction. Elle pourrait prendre certaines dispositions :

- des congés en supplément : (exemple à la C.n.r.o. : 1 mois supplémentaire entre 60 et 61 ans — 2 mois entre 60 et 61 ans — 2 mois entre 61 et 62 ans — 3 mois entre 62 et 63 ans — 4 mois entre 63 et 64 ans — 4 mois entre 64 et 65 ans),

- la réduction du nombre d'heures de travail, partir plus tôt le soir par exemple pour éviter les encombrements,

- la diminution du nombre de jours. Pour sa part, le groupe « préparation à la retraite » du C.a.e.s.u.g. de Grenoble revendique 4 demi-journées par mois à partir de 55 ans en apportant les motivations suivantes : « habituer à ne pas avoir de contraintes d'horaires 5 jours par semaine — apprendre à connaître la vie en semaine en ville, chez soi — commencer à se reconverter à des activités, des loisirs et un rôle social nouveau — pouvoir se relaxer et se détendre après avoir subi des conditions de travail pas toujours adaptées à l'âge ».

Ces dispositions ne s'opposent nullement à celle de la pré-retraite mais la complètent. D'ailleurs la Suède, tout en maintenant la possibilité de départs anticipés dans de bonnes conditions, a mis en place depuis un an un système de retraite partielle entre 60 et 65 ans qui a eu beaucoup de succès parmi les travailleurs. Il permet la réduction progressive de la durée du travail sans perte sensible de revenu « dans le but de faciliter à chacun une transition bien adaptée du travail à plein temps à la retraite ».

La direction a dit et redit « qu'elle s'efforcera de faire aboutir un régime de type fonction publique ». Qu'elle commence déjà à apporter des améliorations qui ne dépendent que d'elle, qu'elle fasse les démarches nécessaires pour faire aboutir le projet de pré-retraite si elle veut rester crédible auprès des personnels.

Le S.n.t.r.s.-C.g.t., pour sa part, prendra ses propres responsabilités.

ALICE BERNET.

RETRAITÉS

POUR UNE VÉRITABLE POLITIQUE SOCIALE EN FAVEUR DU 3^e AGE

Reconnaissant des droits aux retraités,
le SNTRS-CGT depuis de nombreuses années
a eu le souci d'assurer leur défense,
c'est pourquoi il a créé en son sein
« la section nationale des retraités »

Dès son XIV^e congrès, figuraient dans la plate-forme un certain nombre de revendications pour l'amélioration des besoins sociaux des retraités.

La pression du S.n.t.r.s. a obligé le C.n.r.s. à créer en 1975 la sous-commission mixte du 3^e âge au sein du C.a.e.s. Au cours de plusieurs séances les représentants syndicaux ont posé un certain nombre de revendications auxquelles a répondu l'administration.

1) **Assurer un minimum de ressources aux retraités** afin de leur assurer une vie décente par l'octroi d'une aide trimestrielle automatique à tous ceux ayant des ressources en dessous d'un certain seuil.

Le C.n.r.s. refuse l'aide financière systématique ne voulant pas se substituer aux caisses de retraite mais dit ne pas s'opposer aux aides exceptionnelles en cas de nécessité.

Cette déclaration est en contradiction totale avec la réalité car beaucoup d'aides exceptionnelles demandées pour des retraités par les commissions régionales ont été refusées par le contrôleur financier.

2) **L'habitat du 3^e âge.**

- Maintien dans les lieux des retraités qui bénéficient d'un logement C.n.r.s.

La direction du C.n.r.s. rappelle qu'elle n'applique pas aux retraités l'article 2 bis du contrat de location imposant au bénéficiaire de quitter les lieux lorsqu'il quitte le C.n.r.s.

- Participation financière du C.n.r.s. pour des réservations dans des foyers-résidences, des foyers-soleil...

Le C.n.r.s. indique qu'en l'absence de

textes législatifs reconnaissant l'existence des retraités, cette demande ne peut être retenue.

- Instauration d'un système de bourse d'échange de logements.

La direction du C.n.r.s. a donné un avis favorable mais n'a pris aucune disposition pour son application.

3) **Droit à la santé — aide à domicile.**

- Visite médicale annuelle par les services médico-sociaux du C.n.r.s.

Le C.n.r.s. donne un avis favorable malgré certaines réticences.

- Participation financière du C.n.r.s. pour que certaines personnes malades puissent bénéficier d'une aide-ménagère à domicile.

Le C.n.r.s. ne répond pas favorablement à cette demande et fait observer que c'est du domaine de l'action des municipalités.

4) **Droit aux loisirs et aux vacances.**

Le C.a.e.s. a pu organiser des séjours et voyages pour les retraités avec application du tarif dégressif. Cependant, la capacité totale de 700 lits retenus dans divers organismes étant très insuffisante pour répondre aux besoins des agents en activité et de leur famille, la commission du 3^e âge demande une augmentation de 2 % du budget du C.a.e.s. inscrite sur une ligne budgétaire spéciale pour répondre aux besoins des retraités.

La direction du C.n.r.s. répond par la négative.

5) **Droit à la formation permanente.**

La direction du C.n.r.s. affirmant que « la formation permanente a pour ob-

jectif principal la rentabilité d'un personnel bien formé tandis que le côté culturel est secondaire » réserve les stages au personnel en activité.

Cependant elle se montre prête à faciliter la participation des retraités dans le cas d'actions collective qui n'entraîneraient **aucune dépense supplémentaire.**

6) Droit à l'information.

- Structure d'accueil : demande d'un poste permanent auprès de chaque administrateur délégué pour traiter des problèmes du 3^e âge et aider les agents à constituer leur dossier retraite.

Le C.n.r.s. se plaçant dans le cadre de l'austérité dit ne pouvoir l'envisager pour l'instant. Il vient cependant de mettre en place quai A.-France une personne qui consacre deux demi journées par semaine pour ce travail.

- Informations sur la vie du C.n.r.s.

La direction s'engage à continuer à envoyer aux retraités « Le Courrier du C.n.r.s. ».

- Réalisation d'une brochure indiquant les avantages sociaux accordés aux retraités.

Le C.n.r.s. prendra à sa charge les frais d'édition et de diffusion.

7) **Carte du retraité** demandée par la commission du 3^e âge afin de voir considérer les retraités comme des agents à part entière par le C.n.r.s.

Le C.n.r.s. rejetant le terme « d'agent à part entière », estime cependant qu'un contact doit subsister entre le C.n.r.s. et ses retraités et donne son accord pour que les administrateurs délégués délivrent aux retraités la carte de travail revêtue du cachet « admis à la retraite le... ».

8) **Admission dans les cantines** avec bénéfice du tarif régressif.

La direction du C.n.r.s. appliquant les décisions de la fonction publique autorise les retraités à avoir accès aux cantines du C.n.r.s. mais seulement au tarif des invités.

9) **Accès dans les bibliothèques scientifiques du C.n.r.s.**

Le C.n.r.s. donne son accord.

Si l'action des organisations syndicales au sein de la sous-commission mixte du 3^e âge a permis de poser clairement les besoins sociaux des retraités et d'obtenir satisfaction sur des points mineurs, nous constatons un refus systématique à chaque fois que la satisfaction d'une revendication a une incidence budgétaire soit en

postes, soit en crédits. Ce refus est basé d'une part sur la non reconnaissance juridique des retraités, d'autre part sur les conséquences du plan d'austérité.

Devant cette situation, l'ensemble des organisations syndicales ont demandé

à la direction du C.n.r.s. une entrevue qui a eu lieu le 10 juin. La direction du C.n.r.s., représentée par M. Parrier doté d'aucun pouvoir de négociations, a opposé un refus à toutes nos demandes.

Devant cette attitude négative du

Le droit à une retraite décente



ALAIN DAGBERT

C.n.r.s., le S.n.t.r.s. a pris l'initiative de s'adresser directement aux membres du Conseil d'administration du C.n.r.s. A l'entrée de la séance du 7 juillet, des retraités de notre section nationale ont distribué une lettre rappelant les principales revendications et invitant les membres du Conseil « à prendre les mesures qui amélioreraient le sort des retraités du C.n.r.s. ».

Le S.n.t.r.s. envoyait également une lettre au président de la C.a.s. (M. Creyssel) afin que lors de sa séance du 2 juillet, la C.a.s. « prenne en considération les besoins sociaux des retraités en votant un complément pour le budget 1977 et une augmentation sensible du budget 1978 ».

Nous connaissons maintenant le budget 1978 du C.a.e.s. Il ne permettra même pas de poursuivre les activités actuelles dans de bonnes conditions. Les retraités du C.n.r.s. risquent d'être les grands perdants de ce budget d'austérité.

Les retraités du C.n.r.s. qui ont participé au développement et à la notoriété du C.n.r.s. ne doivent pas être rejetés ainsi par leur administration. Il est indispensable que l'ensemble des personnels, les retraités et les actifs qui seront les retraités de demain, agissent avec leurs organisations syndicales pour faire céder la direction du C.n.r.s. et obtenir :

- un budget conforme aux besoins des personnels en activité et retraités,
- la reconnaissance juridique des retraités.

La C.g.t. et la C.f.d.t. se sont rencontrées le 9 décembre et après avoir fait le point de la situation ont décidé d'agir pour obtenir de véritables négociations avec la direction du C.n.r.s.

Le bureau de la section se réunit tous les troisièmes mardis de chaque mois à 15 h au siège du syndicat.

ALICE BERNET.

INFORMATIONS UTILES IRCANTEC

● les agents qui ont été rappelés entre le 1^{er} novembre 1938 et le 1^{er} décembre 1939 verront ces services être assimilés à des périodes de services militaires, les dossiers déjà liquidés seront révisés à la demande des allocataires.

● suppression de l'interdiction du cumul des majorations pour enfants lorsque les 2 conjoints étaient allocataires du régime.

● permanence des administrateurs C.g.t. tous les mardis matins de 9 h 30 à 12 h au siège de l'I.r.c.a.n.t.e.c., 33, rue Villiers de l'Isle Adam, 75020 Paris, tél. : 797-21-79.

ACTION SOCIALE

UNE VÉRITABLE REMISE EN CAUSE

Un élément important de la qualité de nos conditions de vie et de travail

Si vous trouviez un « marchand de soupe » au lieu et place des personnels de cantine C.n.r.s. et de la restauration sociale actuelle ?

Vous penseriez sûrement qu'il ne faudrait pas longtemps, pour manger plus mal et plus cher !

Et vous n'auriez pas tort, car les « marchands de soupe », nous connaissons, nos luttes passées ont fait en sorte de les mettre à la porte du C.n.r.s., voici pas mal d'années.

Si vous ne pouviez plus envoyer votre ou vos enfants en vacances, au centre de loisirs et éducatif (le centre aéré), parce que leur coût est hors de vos possibilités ou faute de place ?

Vous vivriez très mal une telle situation, les enfants ayant besoin d'ouvertures, de rencontres, de connaissances, d'autres horizons.

Si vous ne perceviez plus « l'aide mensuelle » que vous DOIT la direction du C.n.r.s. lorsque vous êtes en longue maladie, « l'aide exceptionnelle » dont vous pouvez avoir besoin, surtout si vous êtes près du 3^e âge ?

Vous trouveriez une telle remise en cause, proprement intolérable !

Si vous ne pouviez plus pratiquer l'activité socio-culturelle que vous avez choisie parmi celles que développe le C.l.a.s. de votre laboratoire ?

Vous protesteriez, car cette activité contribue à votre épanouissement personnel, à votre culture générale, sur le lieu de travail !

Si... tout cela vous arrivait réellement, que d'autres avantages encore vous soient repris, vous considéreriez, avec raison, qu'il s'agit d'une véritable **agression**, contre ces acquis — c'est le salaire indirect — qui font partie

intégrante de votre rémunération, de vos conditions de vie et de travail.

Vous seriez sans doute prêt à vous battre pour les préserver, pour les étendre.

Et bien le moment est venu de le faire !

L'ACTION SOCIALE REMISE EN CAUSE

Telle est bien la situation. Les quelques exemples — ci-dessus — ne sont pas entièrement fictifs et nous aurions pu en citer d'autres.

● Par l'austérité

11,6 % c'est l'augmentation qui est proposée par la direction du C.n.r.s. pour les activités sociales et culturelles en 1978, guère plus que l'inflation.

Cela signifie, stagnation globale des activités du C.a.e.s., régression pour certaines d'entre elles, impossibilité d'en lancer de nouvelles.

● Par la direction du C.n.r.s.

Celle-ci ne se contente pas de répercuter les directives gouvernementales, elle renforce l'austérité par ses propres initiatives.

Prenons un seul exemple : elle tente de remettre en cause « l'aide mensuelle » à des collègues en longue maladie, sous prétexte qu'ils dépasseraient un certain indice.

La tentative est grave, elle rend encore plus difficile la situation de ces agents, elle remet en cause un droit ! Voilà le lien entre la politique d'austérité gouvernementale et sa traduction concrète dans tous les compartiments de la vie de notre organisme :

- Elle asphyxie la recherche.
- Elle interdit la satisfaction de la moindre revendication.
- Elle remet en cause nombre d'acquis au premier rang desquels, l'action sociale.

C'est cela que le syndicat, ses élus au C.a.e.s., refusent, c'est contre cela qu'ils luttent.

LA RIPOSTE EST ENGAGÉE

L'article « action sociale : la rupture » publié dans le B.r.s. n° 182 a fait connaître le refus unanime des syndicats et des élus C.a.e.s. du budget action sociale 1978, le 18 octobre, face à la direction du C.n.r.s.

Depuis, le syndicat, ses élus au C.a.e.s., ont pris de nouvelles initiatives ont fait des propositions à leurs partenaires. L'une d'elles s'est traduite par une prise de position unanime de la direction nationale du C.a.e.s. (C.n.a.s. des 24-25 novembre) :

- d'établir son propre budget à partir des besoins exprimés par les personnels et non pas de celui accordé par la direction du C.n.r.s.

Ce budget est supérieur de 1.100.000 F

Des vacances à la mer, à la neige pour nos enfants : des acquis que nous ne laisserons pas remettre en cause



MAURICE CANTAUZÈNE



HENRI FRANCIS

à celui proposé par la direction du C.n.r.s. ;

- de se rendre, dès le 25 novembre, en délégation à la direction du C.n.r.s. pour exiger les moyens budgétaires manquants (1.100.000 F) la couverture immédiate du déficit des cantines (1 million) et des créations de postes pour le C.a.e.s.

Au cours de cette délégation, il a été exigé de la direction du C.n.r.s. la convocation d'une commission des affaires sociales (C.a.s.) extraordinaire, pour négocier de l'ensemble du contentieux sur l'action sociale.

Ces initiatives multiples, nationales, ont engagé dans les faits la riposte pour assurer la défense des activités sociales et culturelles.

Elles doivent maintenant trouver leur

SUITE PAGE 32 →

MONTPELLIER

contrepoint syndical
à l'«image
de la recherche»
exposition
réalisée par le C.n.r.s.

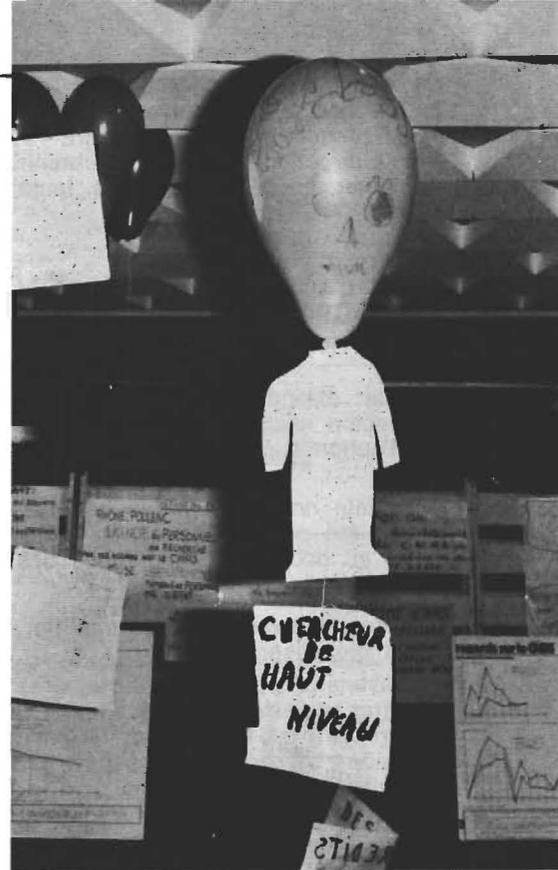


Ci-dessus :
les manifestants
et leurs slogans
au premier plan
un technicien de la télé

●
Ci-contre :
des panneaux qui
en disent long



« Double inauguration à l'exposition du CNRS », « les syndicats de la recherche étaient là ! », « Images et réalités de la recherche scientifique », ce sont les titres évocateurs de la presse régionale rendant compte de l'action organisée par les syndicats CGT, CFDT-FEN et FO du CNRS et de l'Université, à l'initiative du SNTRS-CGT à l'occasion de la tenue dans cette ville de l'exposition du CNRS.



Ci-dessus :
un des ballons-affiche :
Chercheur de haut niveau
travaillant sur le nucléaire

Ci-contre :
on fabrique des affiches
dans la bonne humeur

Plusieurs milliers de tracts à la population, le cocktail officiel quelque peu perturbé par les ballons rappelant les revendications des personnels, l'exposition officielle... complétée par celle des syndicats, conférence de presse, interview syndicale à la télé régionale de Montpellier pour faire connaître la vérité sur la situation de la recherche et de ses personnels.

Le secrétaire
de la section locale
interviewé
par la télé régionale
au nom
des six syndicats



prolongement, leur efficacité, par l'action de masse que doivent engager les personnels s'ils veulent faire reculer la direction du C.n.r.s. et obtenir un budget social conforme à leurs besoins.

**POUR L'ACTION SOCIALE :
UNE ACTION NATIONALE**

En début d'année, nous avons arrêté le principe d'une journée nationale pour l'action sociale, avec le S.n.c.s.-F.e.n.

Un certain nombre d'initiatives locales ont été prises, une action nationale a eu pour objet la défense des cantines — le 31 mars 1977.

Le temps est venu de les amplifier, de les globaliser.

Nous avons proposé à nos partenaires d'orienter nos efforts pour que la C.a.s. extraordinaire se tienne dans un environnement revendicatif, appuyée par une puissante action nationale.

D'ores et déjà, le S.n.c.s.-F.e.n. et le S.g.e.n.-C.f.d.t. ont donné leur accord de principe à cette proposition.

**LA CARTE REVENDICATIVE
SNTRS-SNCS**

La carte revendicative-pétition sur l'action sociale S.n.c.s.-S.n.t.r.s. actuellement en cours de signature est un élément décisif pour le développement de l'action.

L'objectif est de faire signer le plus grand nombre de collègues, c'est pourquoi nous lui avons donné un caractère Individuel.

Chaque adhérent peut contribuer personnellement au succès de cette initiative, en premier lieu en signant la carte et en la faisant signer par ses collègues de travail.

Les sections du syndicat, sont et seront régulièrement informées de l'évolution de la situation et des initiatives en cours ou à prendre.

N'oublions pas que l'action sociale, ce n'est pas une « annexe » de l'activité syndicale, l'affaire de « spécialistes » — élus C.a.e.s. locaux et nationaux — que l'on juge d'ailleurs un peu rapidement quand cela va mal !

L'action sociale est un élément important, de la qualité de nos conditions de vie et de travail. A ce titre elle justifie, amplement, que nous nous en préoccupions quotidiennement, que nous en laissions aucune remise en cause sans réaction.

Oui, cela c'est nécessaire, décisif : l'action sociale doit être l'affaire de tous et de chacun.

JEAN-PIERRE RICCIO.

N
O
N
A



L
A
U
S
T
E
R
I
T
E

**AVEC LE SNCS-FEN,
SNPCEN-FEN
ET LE SNTRS-CGT
EXIGEONS
UN BUDGET SOCIAL
CONFORME AUX BESOINS
DES PERSONNELS**

Timbre
1 F

**Monsieur le Directeur Général
du CNRS
15, quai Anatole France
75007 PARIS**